

Mémoire de Master 2

Économie des organisations

Parcours « Emploi et Économie Sociale et Solidaire »

UFR AES – Économie et gestion

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

L'économie sociale et solidaire étudiante – Modes de gestion, modes de gouvernance : la professionnalisation s'oppose-t-elle à la démocratie ?

Ivan Dementhon

2018 – 2019

Tuteur de l'université : M. Philippe MAINGAULT

Tutrice en entreprise : Anne-Cécile DOCKES

Stage de fin d'étude : Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (ACLEF – CoopColoc)

Sommaire

Introduction	4
Histoire de la gestion étudiante	6
I. Les œuvres universitaires	6
1. <i>Un apolitisme solidariste initial</i>	6
2. <i>Le tournant syndical</i>	8
3. <i>La nationalisation des œuvres universitaires</i>	9
II. La sécurité sociale étudiante.....	11
1. <i>Genèse et réalisations</i>	11
2. <i>Difficultés et déclin</i>	12
III. Coopération et lieux de vie étudiante	15
1. <i>L'exemple de l'UNI-Club</i>	15
2. <i>De l'Union Nationale des Coopératives Étudiantes de France (UCEF)</i>	16
3. <i>... à Solidarité étudiante</i>	18
L'économie sociale et solidaire étudiante aujourd'hui	23
I. Un paysage étudiant structuré par des visions différentes de l'ESS	23
1. <i>L'UNEF, une vision politique et historique de l'économie sociale</i>	23
Une vision politique de l'ESS	24
L'ESS comme un écosystème au service du syndicat.....	25
2. <i>La FAGE, associationnisme et innovation sociale</i>	25
Une appartenance statutaire à l'ESS	26
Mise en avant du concept « d'innovation sociale »	26
3. <i>ANIMAFAC, « tiers secteur étudiant »</i>	27
II. Cartographie typologique des expériences de gestion étudiante existantes	29
1. <i>Les vestiges de la SCIC Solidarité Étudiante</i>	29
2. <i>Les AGORAé de la FAGE</i>	32
3. <i>Les épiceries solidaires</i>	33

4.	<i>Les tiers lieux étudiants</i>	34
5.	<i>Savoirs, Emancipation et Vie Étudiante (SEVE) à Grenoble</i>	37
6.	<i>Les associations étudiantes de promotion de l'ESS</i>	38
7.	<i>Les coopératives pédagogiques</i>	40
8.	<i>La carte de France (la carte des AGORAé est présente dans les annexes)</i>	43
III.	Perspectives, risques et opportunités	44
1.	<i>L'enseignement supérieur en mutation</i>	44
2.	<i>Des associations étudiantes de moins en moins indépendantes</i>	45
3.	<i>L'évolution des rapports de force étudiants</i>	47
	De l'engagement bénévole à l'entreprise sociale : étude de cas de l'Association de	
	Coopération pour le Logement des Étudiants de France	51
I.	Histoire de l'ACLEF et présentation de CoopColoc	51
1.	<i>Naissance du projet avec Solidarité Étudiante</i>	52
2.	<i>Crise et changement de modèle</i>	53
3.	<i>Perspectives de développement</i>	55
II.	Quelle gestion étudiante de l'habitat coopératif ?	57
1.	<i>Coopérer pour quoi faire ?</i>	57
2.	<i>Pouvoir étudiant ou gouvernance partagée, quel contrat social ?</i>	58
3.	<i>Pistes de travail</i>	59
	Conclusion	62

Introduction

Le temps étudiant est particulièrement propice à l'engagement dans des organisations diverses. Depuis leur émergence, ces collectifs, qu'ils soient formellement constitués ou non, sont des cadres d'auto-organisation des étudiants. Ces derniers y développent des solutions solidaires et démocratiques aux problématiques qu'ils rencontrent.

Ces problématiques sont nombreuses car le passage par l'enseignement supérieur est une étape cruciale dans la construction de l'autonomie des jeunes. Entre l'âge de la majorité et l'insertion professionnelle, cette période de la vie se déroule souvent dans la précarité, car le déséquilibre entre l'absence de ressources propres et les dépenses inhérentes à la scolarité (logement, transport, droits d'inscriptions, dépenses courantes) rend bien souvent les étudiants dépendants de leur famille ou d'un emploi à côté de leurs études.

Devant ces besoins sociaux, les étudiants se sont toujours organisés pour y apporter collectivement des réponses matérielles et réduire ainsi les inégalités. On peut autant considérer par ce raisonnement que ces initiatives appartiennent à l'économies sociale et solidaire, que par le fait qu'elles aient quasi-systématiquement pris la forme de coopératives, de mutuelles, d'associations, ou de syndicats. Ces organisations dites de « gestion étudiante » ont permis le développement d'activités économiques non-lucratives basées sur un mode de gestion dans lequel les étudiants dirigent. Il ne s'agit donc pas de considérer dans ce champs les associations étudiantes qui visent uniquement la création de lien social et de divertissement, mais bien les structures « par et pour les étudiants » nécessitant la gestion d'une activité économique. Au-delà de leur appartenance statutaire à l'économie sociale et solidaire, ces organisations portent en elles un projet de transformation plus large de la société par l'expérimentation d'une forme et d'un mode d'entreprendre collectif, non-lucratif, a-capitaliste et utile socialement.

Dans son histoire centenaire, la gestion étudiante a traversé de nombreuses crises et bouleversements. C'est également le cas des structures qui existent aujourd'hui. Elles font notamment face à des mutations de l'enseignement supérieur qui peuvent à terme modifier leur objet. Les réformes récentes de l'université (fin du libre accès à la licence après le baccalauréat, renforcement de l'autonomie des universités) vont faire logiquement évoluer les besoins des étudiants et les marges de manœuvres de leurs organisations dans les années à

venir. Aussi, de plus en plus d'universités ouvrent leurs portes à des acteurs privés pour répondre aux besoins étudiants, ou plutôt proposer une offre de vie étudiante. A ces enjeux actuels s'ajoutent des difficultés rencontrées par le passé, et qui résident dans la difficulté à concilier le projet politique – souvent particulièrement fort - et les impératifs de gestion.

Il s'agit donc ici d'étudier ces enjeux conjoncturels et structurels rencontrés par les organisations de l'économie sociale et solidaire étudiante en abordant dans un premier temps son histoire (Partie 1), puis les contours et la diversité du paysage actuel (Partie 2), avant d'étudier le cas de l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (ACLEF) (Partie 3).

La connaissance préalable du sujet et l'accès à une partie des documents nécessaires à ce travail sont le fruit de plusieurs années d'engagement dans différentes structures du mouvement étudiant (syndicat, mutuelle, coopérative), à différents degrés de responsabilité entre 2013 et 2018. Une attention particulière a donc été portée à l'objectivité des analyses développées dans ce mémoire.

Il faut également noter que peu de littérature existe sur l'économie sociale et solidaire étudiante en tant que telle. Les différentes initiatives sont abordées par les historiens sous le prisme plus large du mouvement étudiant, souvent comme annexes, adossées à des enjeux politiques, syndicaux et militants. Enfin, il est à noter qu'une grande partie de l'histoire de ce mouvement s'articule autour de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France). Les nombreuses mentions de cette organisation dans certaines parties de ce mémoire ne se font donc pas au détriment d'autres courants du mouvement étudiant, qui sont moins évoqués car plus récents.

Première partie

Histoire de la gestion étudiante

I. Les œuvres universitaires

La sociologie des étudiants de France en termes de classe sociale a connu de profonds bouleversements depuis le début du 20^{ème} siècle. Ainsi, leurs conditions matérielles d'existence ont évolué, provoquant par là-même une progression de leur degré de politisation et donc une mutation de leur mode d'organisation¹.

1. *Un apolitisme solidariste initial*

Avant 1914, les étudiants sont essentiellement issus des classes sociales les plus favorisées. Ils s'organisent en corporations de filière structurées par faculté ou par ville. Les associations étudiantes sont alors davantage des lieux de distractions que de revendications. L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) – fondée en 1907 lors du rassemblement des Associations générales des étudiants à Lille – dispose ainsi de locaux dans le quartier latin à Paris sur plusieurs étages ouverts tous les jours y compris le dimanche. Ils abritent des salles de billard et un fumoir, une bibliothèque de 2 000 livres et revues d'intérêt général, de 20 000 livres spécialisés (histoire, droit, médecine), des sections de musique, de photographie, d'escrime, un service de consultation juridique, un service médical. Le Larousse, dans son édition de 1913, donne cette définition de l'AGE (Assemblée Générale Étudiante) de Paris : « elle organise des fêtes amicales et des réunions sportives et reçoit deux cents journaux français et étrangers ». Cette époque, qualifiée de « folklorique » par les historiens, reste bien éloignée de débats politiques ou philosophiques. Les activités de l'UNEF se situent au niveau des Assemblées Générales Étudiantes (AGE), dans chaque ville universitaire².

La première guerre mondiale bouleverse ce paysage, l'entre-deux guerres va accélérer les mutations sociales et économiques ; la politique va occuper une place prépondérante avec la

¹ LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

² MORDER, R. 2006, *Naissance d'un syndicalisme étudiant - 1946 : La charte de Grenoble*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) ».

montée du fascisme, l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne, la victoire des Bolcheviks en 1917 et la constitution de l'URSS. Une génération entière est frappée : père mort au champ d'honneur en 1914-1918, jeune blessé et reprenant ses études, chocs psychologiques, conséquences de la première boucherie du siècle³.

Cette véritable crise intellectuelle se double d'une crise matérielle, qu'exprime la relative paupérisation des classes moyennes et dirigeantes pourvoyeuses de l'université. De plus, l'enseignement secondaire devient gratuit à partir de 1930, et la création des bourses ouvre les portes de l'université aux enfants d'autres classes sociales et professionnelles. L'étudiant de 1920 n'est plus celui de 1900. Les associations étudiantes suivent cette transformation du milieu en devenant peu à peu des sociétés d'entraides. Le mouvement coopératif se développe dans l'UNEF.

Il s'agit d'une nouvelle période dans l'histoire du syndicat, où des préoccupations sociales se joignent au folklore traditionnel. Cette évolution est animée par une doctrine sous-jacente : le corporatisme. Cette solidarité se retrouve notamment dans la création du sanatorium des étudiants de Saint Hilaire du Touvet. L'UNEF occupe un rôle moteur dans la gestion de nombreuses initiatives de défense matérielle des étudiants de France jusqu'à être déclarée d'Utilité Publique en mai 1929 grâce à la reconnaissance et au rôle social que lui confèrent des services.

Que ce soit concernant ses fonctions d'émulation d'un lien social et d'un esprit de corps, ou des premières formes de mises en commun et de solidarité, on peut comparer cette « préhistoire » du mouvement coopératif étudiant à celle de l'ESS dans son ensemble. Les premières organisations de services et de solidarité du milieu étudiant sont nées à l'époque corporatiste de l'UNEF, tout comme l'avait été les premières formes de solidarité et d'entraide au sein des confréries ou des corporations de métiers sous l'Ancien Régime⁴.

³ LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

⁴ HAMON, T. ; 2003, *La solidarité professionnelle au sein des communautés de métier dans la Bretagne d'Ancien Régime (XV^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*. Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale.

2. *Le tournant syndical*

Après la Seconde Guerre Mondiale, en 1946, la Charte de Grenoble est l'acte fondateur du syndicalisme étudiant. En 1956, l'UNEF regroupe la moitié des étudiants (80 000 sur environ 150 000). Le mouvement coopératif universitaire continue de se développer avec l'arrivée à l'université de plus en plus de jeunes ainsi que d'une part importante d'étudiants issus de classes sociales moins aisées. A cette époque, cinq restaurants universitaires sont autogérés par l'UNEF à Strasbourg, Nancy, Dijon, Grenoble et Lille, mais aussi des cafétérias, des imprimeries, des centres de photocopie, quelques logements, brasseries, boîtes de nuit et même des centres de loisirs comme à Morsiglia en Corse. La carte d'adhérent de l'UNEF est délivrée dans les secrétariats des facultés jusqu'en 1965.

Dans sa conception de gestion directe des affaires des étudiants par les étudiants, l'UNEF crée et gère des structures nationales de nature coopérative dont les Œuvres universitaires. La déclaration d'Utilité Publique de l'UNEF s'explique par l'implication de celle-ci dans la création de structures qui existent pour la plupart encore aujourd'hui : la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF), l'Office de Tourisme Universitaire (OTU), l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA), le bureau universitaire des statistiques, la Mutuelle Nationale des Étudiants de France (MNEF), le Centre National des Œuvres Universitaires et scolaires (Les CROUS), etc. L'activité revendicative défend les intérêts moraux des étudiants tandis que l'activité coopérative défend les intérêts matériels des étudiants. Elle évite que certains étudiants découragés par le coût des études ne sortent du système universitaire faute de moyens suffisants⁵.

D'un point de vue idéologique, la fonction du syndicat n'est pas tant de réformer le système que de pallier directement ses manquements. L'idéal prôné alors est la gestion directe des affaires des étudiants par les étudiants, et non l'intervention directe de l'État.

Cette période dite de la « Grande UNEF » n'est pas sans rappeler les origines syndicales de l'ESS que nous connaissons aujourd'hui. Comme exposé par Jean-Philippe MILESY dans son *Petit précis d'histoire sociale de l'économie sociale*⁶, un pilier historique important de l'ESS se situe dans le mouvement ouvrier de la fin du 19^{ème} siècle. Au sein des Bourses du travail,

⁵ LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

⁶ MILESY JP. ; 2017, *Petit précis d'histoire sociale de l'Économie sociale*. Note de la Fondation Gabriel Péri.

comme des Maisons du Peuple, toutes les initiatives ouvrières sont rassemblées (associations ouvrières de production, mutuelles ouvrières, association d'éducation populaire) : « [Les Bourses du travail] sont les maisons des syndicats mais aussi des maisons d'Économie Sociale. »⁶. On peut considérer l'époque de la « Grande UNEF » comme un équivalent de cette période pour le monde étudiant. Les actions de type syndicales revendicatives, coopératives ou encore mutualistes étant extrêmement liées, voire confondues car mises en place par les mêmes personnes et collectifs militants.

3. *La nationalisation des œuvres universitaires*

Le début des années 1960 marque un tournant dans cette gestion étudiante quasi-hégémonique des services à destination des étudiants. À partir de ce moment, elle connaît une prise en main progressive de la part de l'État qui fera passer l'autogestion étudiante de l'entre-deux guerres à une simple participation des étudiants à la gestion des œuvres à partir des années 1960 (entre 1961 et 1963).⁷

Le premier facteur est évidemment celui de l'évolution démographique étudiante. Le nombre d'étudiants n'a cessé de croître durant le 20^{ème} siècle du fait de l'ouverture de l'Université aux classes moyennes, entraînant l'apparition de nouveaux besoins sociaux. Il est donc devenu rapidement impossible aux AGE d'assurer à elles seules la gestion d'une partie de leurs activités. Ce processus entraîne un changement d'approche dans le discours de l'UNEF. L'auto-gestion revendiquée se transforme à la revendication d'une intervention plus forte de l'État à travers un modèle de cogestion paritaire que les AGE obtiennent dans les années 1950 (entre 1954 et 1957) à travers le regroupement des œuvres en un établissement public (Création du CNO, Centre National des Œuvres)⁸. Le troisième facteur est conjoncturel : la position politique de l'UNEF pendant la guerre d'Algérie en faveur de l'autodétermination du peuple algérien, l'a mise dans une situation conflictuelle avec le pouvoir en place qui a mis fin à la cogestion des œuvres en 1963. Ce positionnement s'inscrit dans un processus de politisation de l'UNEF qui est en cours depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale⁹, et qui achèvera de se développer dans le courant des années 1970.

⁷ Site Internet du GERME : <http://www.germe-inform.fr/>

⁸ Documents Etudiants N°6, Mai 1961, sur *la Cogestion Etudiante*

⁹ AGACINSKY, D., *La politisation du mouvement étudiant pendant la guerre d'Algérie* : <https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1106/files/2013/01/GRM2.68-EN-FRANCE.Agacinski.pdf>

Les œuvres universitaires sont aujourd'hui administrées par le réseau des CROUS et le CNOUS au niveau national et des étudiants élus siègent en minorité dans les conseils d'administration.

Les conséquences de ce processus sur les AGE et l'UNEF sont fondamentales, puisque la perte de la gestion des différentes activités acte définitivement la politisation de l'UNEF et sa syndicalisation, et donc un changement d'objet des AGE. Il ne reste en effet aux associations générales que l'aspect revendicatif de leur action et certains services matériellement moins importants tels que l'animation culturelle, ou la distribution de fournitures scolaires dans certaines universités, et quelques coopératives locales. La syndicalisation des étudiants à l'UNEF sera impactée par ce bouleversement. En 1956, l'UNEF compte en son sein près d'un étudiant sur deux. La massification de l'Université et le fait que les AGE ne jouent plus un rôle central dans la vie des étudiants ne permettent pas à l'UNEF de suivre le rythme, la cantonnant à une place minoritaire dans l'enseignement supérieur. Pour autant, le syndicat a su par la suite trouver une nouvelle place, à la tête des principaux mouvements de contestation qui ont mobilisé la jeunesse dans les années 1970 et les décennies suivantes.¹⁰

Ce que l'on peut appeler la nationalisation des œuvres universitaires a également fait évoluer les différentes activités. Considérées à leurs débuts comme des services et prestations universelles et accessibles à celles et ceux qui ont le statut d'étudiant, le réseau des œuvres est aujourd'hui l'outil d'une politique sociale. Son objet est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants d'origines sociales défavorisées par une politique d'aide sociale. L'action des CROUS ne s'adresse plus à l'ensemble des étudiants mais seulement aux plus précaires d'entre eux. Cette situation est due au fait que, sous l'administration majoritaire de l'État, les CROUS n'ont pas eu les moyens suffisants pour accompagner la démocratisation de l'enseignement supérieur des années 1970 et 1980. Aujourd'hui, un désinvestissement progressif conduit les CROUS à une gestion de pénurie qui implique souvent des hausses de tarifs de restauration et de loyers.

¹⁰ LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

La déconnexion entre les œuvres universitaires et les étudiants s'est également creusée du fait de la nationalisation. La participation aux élections des représentants étudiants dans les CROUS stagne autour des 8% seulement ces dernières années.¹¹

II. La sécurité sociale étudiante

La gestion de la santé des étudiants constitue une part non-négligeable de l'économie sociale étudiante de la seconde partie du 20^{ème} siècle à nos jours. Elle fait en effet l'objet d'un régime spécial de la sécurité sociale depuis 1948 et récemment supprimé.

1. *Genèse et réalisations*

La création du régime étudiant de sécurité sociale a lieu car la situation sanitaire des étudiants est particulièrement inquiétante à la Libération. On constate en effet qu'ils sont une des catégories de la population les plus touchées par la tuberculose. Cette problématique est loin d'être nouvelle et a déjà fait l'objet de réaction de la part des AGE. En effet, la Fondation Santé des Étudiants de France (alors Fondation du Sanatorium des Étudiants) est créée par l'UNEF en 1923 pour répondre à ce problème à travers la création d'établissements pour accueillir et soigner les étudiants tuberculeux et leur permettre de poursuivre leurs études.¹² Pour autant, la gestion de ces établissements est confiée à des médecins et l'implication des étudiants ne se fait que sous la forme d'une participation minoritaire. On ne peut donc pas à proprement parler de gestion étudiante.

La MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) est créée dans la foulée de la loi instaurant le régime spécial de sécurité sociale, à la fin de l'année 1948, sous la forme d'une mutuelle nationale. Cette expérience de gestion directe pour l'UNEF est alors inédite à cette échelle. Le symbole politique de la création de ce régime spécial est très fort : il confère en effet une reconnaissance du statut d'étudiant en tant que « jeune travailleur intellectuel » qui n'avait encore jamais été assumée par l'État jusque-là et qui fait écho aux revendications de la Charte de Grenoble votée au congrès de l'UNEF en 1946.¹³

¹¹ Représentation étudiante dans les Œuvres Universitaires :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Représentation_étudiante_dans_les_Œuvres_universitaires

¹² Histoire de la Fondation Santé des Etudiants de France : <http://www.fsef.net/index.php/la-fondation/histoire>

¹³ LEBERT, C, « La création de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF », *cahier du GERME* N°27

La mutualité étudiante est un cadre à travers lequel les étudiants ont pu directement agir sur leurs conditions de vie et répondre à leurs besoins d'une manière appropriée, puisque pensée et mise en place par eux-mêmes.

Il faut rappeler que les liens entre le syndicalisme étudiant et la mutualité étudiante ont toujours été particulièrement forts. A titre d'exemple, lorsque la MNEF est créée, le bureau et le conseil d'administration de l'UNEF sont automatiquement désignés comme les organes provisoires de la nouvelle mutuelle. Par ailleurs, l'assemblée générale de la MNEF puis de la LMDE s'est toujours vue constituée de représentants issus de listes syndicales. Cette proximité inscrit la mutualité étudiante dans le mouvement social étudiant et lui a donné une dimension militante très forte pendant une large partie de son histoire.

La mutualité étudiante a été un outil au service de l'autonomie sanitaire et sociale des étudiants. Les premières décennies de la MNEF voient le développement de prestations et d'initiatives en phases avec les attentes des étudiants. La mutuelle met en place les BAPU (bureaux d'aides psychologique universitaires) ainsi que des centres de soins souvent gratuits et quelques cliniques. Elle développe assez vite des actions de prévention, contre la tuberculose notamment, et durant les années 1970 mène activement le combat pour le droit à l'IVG, l'avortement étant alors interdit¹⁴.

2. *Difficultés et déclin*

L'augmentation importante du nombre d'étudiants dans les années 1960 met la MNEF en difficulté car sa structure n'est pas adaptée pour suivre une telle évolution. Une remise de gestion est alors mise en place par l'État pour couvrir les frais de gestion de la mutuelle affairant au régime obligatoire. Cette remise de gestion est réévaluée chaque année par le ministère de tutelle et est souvent insuffisante. Cette situation de dépendance vis-à-vis de l'État est un risque important qui se révélera particulièrement problématique pour la LMDE qui lui a fait suite. Elle connaîtra d'importants problèmes budgétaires, notamment du fait du désengagement des gouvernements successifs.

¹⁴ La Mutuelle Nationale des Etudiants de France : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutuelle_nationale_des_%C3%A9tudiants_de_France#Les_conqu%C3%AAtes_et_r%C3%A9alisations_de_la_MNEF

Durant les années 1970, le régime étudiant de sécurité sociale est ouvert à la concurrence et des mutuelles régionales sont créées¹⁵. L'objectif politique de cette ouverture vise à mettre en difficulté la MNEF et le mouvement étudiant, alors opposé au gouvernement dans les mouvements du début de la décennie. Elle aura des conséquences non négligeables sur la mutualité. La MNEF sera en effet contrainte d'abandonner son principe de cotisation unique et devra jouer le jeu onéreux et chronophage du commerce et du marketing pour faire face à la concurrence nouvelle des mutuelles régionales.

Alors que s'ajoute à ces deux difficultés la division syndicale et l'ultra-politisation de l'UNEF en 1971, le modèle de la MNEF rentre en période de crise. Selon l'historien du mouvement étudiant Robi Morder, « aucune organisation syndicale étudiante n'a à l'époque ni les moyens matériels, ni les effectifs suffisants »¹⁶ pour contrôler la MNEF. De plus, l'augmentation des effectifs et la concurrence nécessite de « professionnaliser » la mutuelle, et donc de donner plus de pouvoir aux salariés de la MNEF. Ainsi, la direction de la MNEF va progressivement s'autonomiser du mouvement étudiant : là où elle était dirigée pour des accords majoritaires entre les organisations étudiantes (principalement UNEF-SE, UNEF-ID et FAGE), des groupes politiques (OCI, PS et PSU) vont progressivement en acquérir le contrôle autonome et allonger leur durée de mandat. Cela va générer la constitution d'un « phénomène clanico-générationnel », surnommée « Galaxie MNEF » où « une série de militants entrés dans le mouvement et le mutualisme étudiants au milieu des années 70 » vont demeurer à la direction politique puis à la direction salariée de la MNEF ou de ses filiales jusque dans les années 1990.

Le démantèlement de la MNEF a lieu en 2000 à la suite de l'affaire MNEF. Un rapport de la cour des comptes épingle la gestion de la mutuelle en 1998 en mettant en lumière de nombreuses fautes de gestions et actes délictueux commis par les salariés et les étudiants de la direction. Elle aboutira à la condamnation du directeur général, Olivier Spithakis, en 2004 dont l'itinéraire illustre parfaitement le système clanique abordé précédemment.¹⁷

Avant la dissolution de la MNEF, La Mutuelle Des Étudiants (LMDE) est créée par l'UNEF-

¹⁵ Mutuelles étudiantes et concurrence : le péché originel : <http://www.germe-inform.fr/?p=1368>

¹⁶ MORDER, R (2003). « Éléments pour l'histoire politique de la mutuelle nationale des étudiants de France », *Les cahiers du GERME*, n°4, p43

¹⁷ ARGIBAY, C., « De l'amphithéâtre à l'hémicycle ? Socialisation au métier politique et réseaux militants des dirigeants étudiants de la MNEF (1962-1986) » : <http://www.germe-inform.fr/?p=318>

ID, l'UNEF-SE et la FAGE avec le soutien financier de la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN). Il s'agit d'une reprise en main par les étudiants face la rupture de confiance entre les élus étudiants et les directions salariées de la MNEF. Les deux UNEF se réunifient en 2001 et la FAGE se retire progressivement de la gouvernance de la mutuelle dans les années qui suivent. A la fin des années 2000, l'UNEF réunifiée sera seule en gestion de la LMDE.

Au-delà des nombreuses péripéties qu'a pu connaître la mutualité étudiante par la suite, il faut comprendre que le poids politique que confère aux étudiants la gestion d'un régime spécial est considérable. C'est avant tout ce pouvoir et cette reconnaissance qui ont été attaqués par l'État à travers des manœuvres comme l'ouverture à la concurrence et l'affaiblissement budgétaire, mais également en interne par des crises financières et démocratiques. La fin du régime étudiant de sécurité sociale en 2018-2019 est une forte remise en cause des acquis étudiants. Elle est organisée dans un contexte où le fonctionnement des mutuelles étudiantes a été dénaturé et rendu difficile par des démarches de libéralisation, mais aussi et surtout dans un contexte où le mouvement étudiant n'est pas en mesure de défendre ses acquis et s'est désinvesti de cet outil de gestion qu'était la mutualité étudiante (*voir Partie 2, III. 3.*).

Les mutuelles régionales, dans lesquelles l'engagement étudiant n'a jamais été indispensable, vont continuer de proposer une offre assurancielle aux étudiants, et devront se réinventer pour fonctionner sans le régime obligatoire. Il en va de même pour la LMDE, à la différence près que son modèle plus fragile l'a obligée en 2016 à s'adosser à la mutuelle Intériale. Le lourd passif financier de la LMDE, l'évolution de la législation sur les mutuelles substituant et le désengagement de l'UNEF de la gouvernance de la mutuelle vont conduire dans les mois qui viennent à une absorption de la LMDE par Intériale¹⁸, et donc à la disparition de la dernière mutuelle nationale gérée par des étudiants¹⁹.

¹⁸ « La Mutuelle des Etudiants choisit la mutuelle Intériale », 2015, *Les Echos*

¹⁹ « La Mutuelle des étudiants menacée de dissolution dans celle des policiers », 2018, *Le Monde*

III. Coopération et lieux de vie étudiante

Le mouvement des coopératives étudiantes est un autre pilier de l'histoire de la gestion étudiante. Une partie des œuvres universitaires avaient pris cette forme de gestion avant leur transformation en service public, mais des expériences plus récentes permettent de mieux comprendre les enjeux du coopératisme étudiant aujourd'hui.

1. *L'exemple de l'UNI-Club*

L'UNI-Club a été fondé par la MNEF dans les années 1960. Il s'agit d'une entreprise propriétaire de centres de vacances à destination des étudiants. Elle ne rencontrera pas le succès attendu et ne répondra pas aux objectifs politiques fixés à sa création²⁰. A la suite de cet échec, les étudiants en gestion fondent la Coopérative de l'UNI-Club (CUC), une SCOP qui étend son objet le 1^o avril 1962 : « approvisionner les étudiants en livres, photocopiés [...] et servir de centrale d'achats de matériel »²¹. Gérée par des étudiants devenus salariés de la coopérative, la CUC va suivre la même trajectoire démocratique que la MNEF, en s'autonomisant progressivement du mouvement étudiant. Elle deviendra l'un des leaders dans la vente de matériel scolaire. Selon un membre du bureau des Amis et Anciens de la CUC (Association des anciens dirigeant de la CUC), la CUC a été leader sur le marché du manuel universitaire et scolaire jusqu'à l'instauration du prix unique du livre. Elle sera dissoute en 2011.

L'histoire de la CUC a été largement oubliée par l'UNEF et a été redécouverte lors de la création de Solidarité étudiante. Comme pour la MNEF, les cadres de la CUC ayant mis fin à la gestion étudiante de la coopérative pour leurs intérêts privés laisseront l'image d'une trahison décrite dans les récits militants. Ils sont qualifiés par des anciens de l'UNEF de « soixante-huitards qui se sont fait du fric sur le dos des étudiants »²².

²⁰ JAKOBI, JM. MACHON, JJ. ROURE, JC., 1963, « L'Uni-Club », *Revue universitaire*, n°3, p15-26.

²¹ MORDER, R (2003). « Éléments pour l'histoire politique de la mutuelle nationale des étudiants de France », *Les cahiers du GERME*, n°4, p43

²² PERL L., *Gouvernance des SCIC : Le cas d'une coopérative de gestion étudiante*, 2016, Mémoire sous la direction d'Aline Osman, Université de Marne-La-Vallée - Master 1 Économie Sociale et Solidaire.

2. De l'Union Nationale des Coopératives Étudiantes de France (UCEF)...

Les années 1960 et 1970 sont une période de politisation intense de l'UNEF et le mouvement étudiant évolue dans son objet : son enjeu prioritaire tend vers la revendication, jusqu'à prendre parfois le dessus sur la gestion des services. Le désinvestissement de l'UNEF se ressent sur la gestion de ses structures qui périclitent et font faillites comme ses restaurants universitaires. Les coopératives sont bradées, comme à Strasbourg, où l'Internationale Situationniste reprend le contrôle de la section locale et vend ses biens pour financer ses activités militantes.²³

La gestion des lieux de vie étudiante et d'activités d'économie sociale par les étudiants s'effondre progressivement même si elle survit dans l'activité mutualiste (MNEF puis LMDE) et la gestion de quelques coopératives.

Cette gestion de coopératives locales se structure alors au sein de l'Union Nationale des Coopératives Étudiantes de France (UCEF). Cette organisation affiliée et intégrée au fonctionnement de l'UNEF est fondée par Jacques Ferstenbert en 1962²⁴ avec pour objectif de rassembler les coopératives²⁵ de l'UNEF. Ces dernières sont gérées bénévolement par les militants de l'UNEF et proposent différents types de services aux étudiants (papeterie, petites restauration, photocopies). La présence de ces « coopératives » sur les campus était aléatoire, dépendante de la présence de l'UNEF et s'est réduite d'année en année, particulièrement dans le début des années 2000. En 2012, au moment de la création de Solidarité étudiante, seule une dizaine de ces « coopératives » existent toujours. Si certaines disposent d'une personnalité juridique, la plupart d'entre elles sont alors gérées directement par les sections locales syndicales selon deux modalités distinctes :

- La gestion directe par les bénévoles militants : dans ce cas, les militants de l'UNEF assurent eux-mêmes l'animation et la gestion de l'espace et ses services
- La délégation à des acteurs privés : la coopérative est gérée par des individus non-militants et non-membres de l'UNEF (anciens étudiants ou « entrepreneurs ») en

²³ Le site internet du GERME : <http://www.germe-inform.fr/>

²⁴ Témoignage de Jacques Ferstenbert, recueilli le 08 avril 2010 par Jean-Philippe Legois et Marina Marchal, archivé par le Conservatoire des Mémoires Étudiantes.

²⁵ Lors que le terme « coopérative » est entre guillemets, c'est qu'il correspond à une appellation et non à une structure disposant du statut de coopérative tel que défini dans la Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

échange de facilité d'impressions pour les militants et d'un soutien accru aux élections.

Même déléguée, la « coopérative » demeure présentée comme la « coop' » de l'UNEF. Au niveau national, l'UCEF prend la forme d'une commission du Bureau National de l'UNEF jusqu'à sa suppression en 2014 et est chargée :

- Du développement de service à destination des adhérents (Vente de trousse de dissection, de blouse de chimie, de code civil).
- De la gestion de partenariats (Abonnement presse, service d'impression, cours, etc.)
- Du suivi des « coopératives »
- De la régie des événements de l'UNEF (Organisation techniques des congrès et des collectifs nationaux, location de camion en manifestation etc.).

Les deux modèles de gestion de coopérative vont poser des difficultés pour des raisons différentes au cours des années 2000. Elles sont décrites par Laurent PERL dans son mémoire sur Solidarité étudiante, dans le cadre duquel il a réalisé des entretiens avec les acteurs étudiants de cette période²⁶.

Les coopératives militantes vont subir de plein fouet la diminution du nombre de militants de l'UNEF et progressivement cesser de fonctionner. De plus, la direction nationale du syndicat va juger ce modèle inefficace dans la mesure où il prend un temps considérable aux militants qui ne sont pas formés pour gérer les coopératives correctement. Les ventes au prix coûtant pour les adhérents, les erreurs de gestion et les vols rendent le modèle en gestion directe par les militants déficitaire. De plus, le non-respect des normes d'hygiène et de sécurité couplé avec la non-teneur d'une comptabilité rigoureuse génère des risques juridiques importants pour les sections locales. La décision de renoncer à ce modèle de « coopérative » sera actée à la suite de deux événements durant les années 2000-2010 : un contentieux juridique avec une société d'impression va ruiner la coopérative de Lyon et sa section locale. Ensuite l'Université de Marne-La-Vallée va demander l'arrêt de sa « coopérative » à la suite d'une intoxication alimentaire d'étudiants.

Les coopératives gérées par des acteurs privés sont fondées sur un modèle différent et ne subissent pas la diminution des effectifs militants. Si une minorité est gérée par des anciens

²⁶ PERL L., *Gouvernance des SCIC : Le cas d'une coopérative de gestion étudiante*, 2016, Mémoire sous la direction d'Aline Osman, Université de Marne-La-Vallée - Master 1 Économie Sociale et Solidaire.

étudiants, la plupart est confiée à des acteurs privés qui profitent de l'interdiction pour les services sanitaires et l'inspection du travail de contrôler un établissement sans consulter au préalable le président d'Université. Ainsi, l'opérateur de l'UNEF en région parisienne qui disposait des coopératives de Nanterre et de Villetaneuse avait élaboré un système quasi mafieux (employés sans contrat payés à la commission, normes d'hygiène non respectées). Progressivement, ce modèle de coopérative va être contesté par l'UNEF. Le non-respect des normes de sécurité et des normes sociales étant au cours des années 2000 de plus en plus flagrant, il apparaît nécessaire aux militants des sections locales d'y mettre fin. Pour autant, les militants ne souhaitent pas gérer eux même ces « coops » qui n'ont alors de coopérative que le nom.²⁷

La création de Solidarité Étudiante, en 2012, vise donc en grande partie à apporter une réponse technique pour reprendre en main ces « coopératives » qui avaient été déléguées à des individus non-militants et pour contrer l'inefficacité de la gestion directe par les sections locales.

3. ... à Solidarité étudiante

Solidarité étudiante a été créée en 2012 sous la forme d'un Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC-SA), et prend la suite des activités de l'UCEF afin de développer la coopération étudiante. Dorénavant indépendante de l'UNEF, même si cette dernière en est partenaire et sociétaire, la coopérative a été dotée d'un objet large « répondre aux besoins des étudiants par la coopération ». La SCIC a donc développé au fur et à mesure de son existence différentes activités au service des étudiants, que ce soit par choix des sociétaires ou grâce à des opportunités. Au-delà de l'activité historique des cafétérias, d'autres champs ont été explorés : l'épicerie, le logement, l'entrepreneuriat, etc.

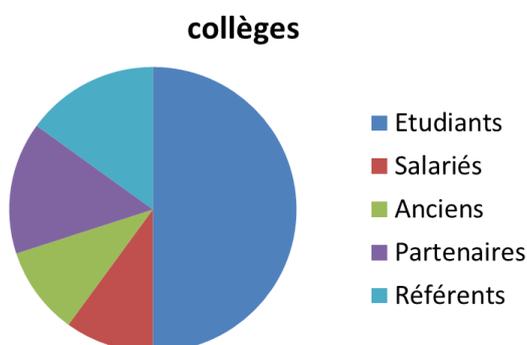
Si les cafétérias, activité historique de Solidarité étudiante, ont été développées en son sein, les nouvelles activités ont par la suite été logées dans différentes structures afin qu'elles soient adaptées aux différents métiers et domaines d'activité. Ces structures partageaient pour autant leurs cadres démocratiques et les fonctions supports avec la Coopérative.

²⁷ PERL L., *Gouvernance des SCIC : Le cas d'une coopérative de gestion étudiante*, 2016, Mémoire sous la direction d'Aline Osman, Université de Marne-La-Vallée - Master 1 Économie Sociale et Solidaire.

Direction	Coopérative Solidarité étudiante * Gouvernance * Fonctions support			
Activités et métiers	<ul style="list-style-type: none"> • Cafétérias 	Association de Coopération pour le Logement des Étudiant·e·s de France <ul style="list-style-type: none"> • CoopColoc 	Association Les ami·e·s de l'ESS'pace <ul style="list-style-type: none"> • ESS'pace 	Association Fac Initiatives <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'ESS • Accompagnement de projets

Les différents projets portés par la coopérative seront présentés dans la partie II.II.1.

Solidarité étudiante définit son modèle de gouvernance comme une « SCIC en gestion étudiante », car les étudiants sont majoritaires à l'Assemblée Générale. En tant que Société Coopérative d'Intérêt collectif, elle intègre et fait travailler de nombreuses parties prenantes complémentaires au service du projet commun : étudiants, salariés, partenaires et soutiens. En effet, les différentes catégories de sociétaires correspondent aux collèges de l'assemblée générale et s'organisent de la manière suivante²⁸ :



La coopérative a rencontré plusieurs difficultés qui ont conduit à sa liquidation en 2017. La principale d'entre elles, pourtant inhérente au fonctionnement d'une SCIC, aura été le déroulement du processus de professionnalisation d'activités qui étaient jusque-là gérées et pensées par des militants bénévoles syndicaux. À Solidarité Étudiante, la « salarisation » s'est faite de manière très rapide car elle était au cœur de la démarche de création de la coopérative. En effet, la fusion des dernières « coopératives » de l'UNEF et de l'UCEF à la SCIC

²⁸ Statuts de Solidarité étudiante

nouvellement créée visait justement à « professionnaliser leur gestion ». À cette époque, la démarche de professionnalisation et de salarisation est confondue : l'objectif est autant de trouver une alternative à la baisse du nombre de militants disponibles pour s'occuper des « coopératives » en direct et bénévolement, que de s'assurer de la bonne gestion et du respect des normes de sécurité et d'hygiène. Ce recrutement rapide de nombreux salariés est permis par la politique gouvernementale de contrats aidés. Au départ, toutes les personnes recrutées dans les cafétérias et l'épicerie, ainsi que leur responsable, le sont grâce à ce dispositif. Durant ces premiers mois et années, les équipes militantes étudiantes sont aussi très mobilisées. Elles se chargent du « développement », c'est-à-dire d'obtenir des locaux auprès des universités et d'y « construire » des cafétérias, et du « suivi des cafétérias », c'est-à-dire la représentation sur le territoire et le lien aux étudiants. Assez rapidement, le lien aux étudiants est lui aussi « professionnalisé » par la création du pôle « d'animation socio-culturelle » et le recrutement d'une salariée et de nombreux volontaires en Service Civique, alors considérés comme des « professionnels de l'animation ». Le fonctionnement est alors basé sur une structure salariée pilotée par le directeur général et hermétique à une structure militante pilotée par les élus étudiants statutaires, ces deux structures ne se rencontrant que dans le cadre des réunions « DG - statutaires ». Cela n'a pas été sans créer d'importantes tensions, que l'on peut résumer comme suit :²⁹

- Alors que les salariés ont « carte blanche » en raison de leurs compétences supposées, les étudiants n'ont pas leur mot à dire sur les actions de la branche salariée. Malgré un discours fort sur la gestion étudiante, les étudiants n'ont pas leur mot à dire dans la gestion courante. Ils sont là pour « faire de la politique », que ce soit en représentation de la coopérative ou dans les instances. A l'inverse, malgré le discours autour de la coopération, les salariés sont alors extrêmement peu présents dans les instances et y sont « noyés ».
- La question de la reconnaissance est aussi facteur de tensions entre bénévoles-militants étudiants et salariés. Les militants étudiants sont finalement très peu reconnus en interne et dans leurs missions quotidiennes, car ce ne serait pas eux qui « font tourner la baraque » et à l'inverse le travail des salariés est invisible à l'extérieur ou même durant les assemblées générales.

²⁹ Echanges avec Anne-Cécile Dockès et Laurent Perl au cours de mon stage. Anciens membres du directoire de Solidarité Etudiante, ils gardent aujourd'hui des fonctions salariées et bénévoles dans les structures qui ont survécu à la SCIC.

Le départ du directeur général et fondateur en 2015 marque une nouvelle période car la nouvelle équipe de « DG-statutaires » met fin au fonctionnement en deux structures hermétiques l'une à l'autre. On tente alors de « devenir une véritable SCIC » et donc de décloisonner la participation des différentes parties prenantes. Pour autant, cela ne met pas fin aux enjeux de relation entre bénévoles et salariés. A chaque niveau, du local au national, des réunions de coordination sont organisées entre salariés et bénévoles afin de se fixer des objectifs communs et de déterminer la façon de les atteindre. Ce mode de fonctionnement donne le meilleur comme le pire, en fonction des projets, des individus impliqués, des métiers concernés, etc. Au niveau des cafétérias, certaines coopérations bénévoles-salariés fonctionnent très bien et d'autres sont plus complexes. Dans les secondes, les tensions viennent principalement d'incompréhensions de la part de salariés de la restauration du positionnement d'un étudiant militant. En effet, ce dernier a pu être vu comme quelqu'un ayant son mot à dire de façon illégitime sur l'activité de « restauration » alors que ce n'était pas son métier et qu'il n'était pas en position de N+1. Les tensions viennent aussi de maladresses de la part de militants étudiants ayant justement du mal à se positionner en « égal mais différent » et étant, soit trop en retrait et donc peu impliqué, soit vu comme un « chefaillon ». Par ailleurs, il est notable que les contextes où cette coopération a le mieux fonctionné sont des activités mobilisant des salariés plus qualifiés, ou du moins plus diplômés, et donc plus proches dans leurs vécus et leur capital culturel des étudiants militants. Cela illustre qu'au-delà des intérêts différents que peuvent avoir les différentes parties-prenantes d'une SCIC, la distance entre les « univers sociaux » est à elle-seule un enjeu pour la coopération³⁰.

Ce contexte de tensions s'est conjugué avec plusieurs erreurs de gestion et les aléas d'un modèle fragile. En effet, l'activité de restauration étudiante a réalisé des résultats assez inégaux sur tout le territoire, avec d'un côté des « coops » plus ou moins bénéficiaires (Lyon, Nanterre) et d'autres complètement déficitaires. Rattachées nationalement à la structure de Solidarité Étudiante (à la différence des autres projets qui disposaient d'une identité propre), les mauvais résultats ont absorbé les meilleurs, et ont progressivement rendu l'activité intenable. Les autres projets, soit parce qu'ils étaient encore trop jeunes (ESS'Pace, ACLEF), soit parce qu'ils n'avaient pas particulièrement vocation à avoir une activité économique (Fac Initiatives), n'auraient de toute façon pas pu compenser les pertes. Dans le même temps, les réductions drastiques d'emplois aidés, qui composaient la quasi-totalité des effectifs salariés

³⁰ Echanges avec Anne-Cécile Dockès et Laurent Perl au cours de mon stage

de la coopérative ont achevé de convaincre sa gouvernance que la liquidation était la seule option (le processus a été déclenché en 2017 et s'est achevé récemment).

Ce courant coopératiste n'en est pas mort pour autant. Déjà car les projets initiés par Solidarité Étudiante perdurent aujourd'hui de manière indépendante (voir partie II.II.1.). Ensuite car les dirigeants de la coopérative ont amorcé le travail de création d'un nouveau réseau, plus décentralisé, pour fédérer les structures indépendantes de gestion étudiante (voir partie II.III.).

Deuxième partie

L'économie sociale et solidaire étudiante aujourd'hui

I. Un paysage étudiant structuré par des visions différentes de l'ESS

Comme nous l'avons vu dans l'histoire de la gestion étudiante, et comme le montrera la cartographie des acteurs actuels de ce domaine (voir partie II. II.), la majorité des expériences de gestion étudiante sont rattachées d'une manière ou d'une autre à un réseau étudiant national. Ces syndicats, confédérations ou réseaux d'associations fédèrent des initiatives, portent des projets, créent des structures de gestion étudiante, qui correspondent à une démarche et un corpus idéologique défini. Etudier ces différentes visions nationales, parfois abstraites, de l'économie sociale et solidaire étudiante permet de mieux comprendre les initiatives en elles-mêmes, leurs trajectoires et leur modèle. Trois organisations nationales méritent en ce sens d'être étudiées du fait de leur poids et de leur implantation dans les universités : l'UNEF, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), et le réseau Animafac.

1. L'UNEF, une vision politique et historique de l'économie sociale

La première partie de ce mémoire le montre : si l'UNEF n'assure pas, ou presque plus d'activité de gestion étudiante, elle est héritière d'une histoire importante en la matière et était entourée jusqu'à maintenant d'organisations « satellites » (LMDE, Solidarité Étudiante). Créées par elle ou administrées par ses militants, elles lui permettent de pouvoir revendiquer indirectement des initiatives d'économie sociale et solidaire sur les campus.

L'étude des textes d'orientation de l'UNEF depuis la réunification (2001) permettent d'avoir une idée précise de l'importance donnée aux initiatives de gestion en interne du syndicat. Dans ces textes, publications internes soumises au vote des adhérents tous les deux ans, on trouve quasi-systématiquement une partie sur les organisations proches de l'UNEF (mutuelles, associations, coopératives), souvent parmi les derniers paragraphes³¹.

³¹ ANNEXE 1 : Corpus de textes d'orientation de l'UNEF

C'est le texte du congrès de 2001 qui est le plus complet et le plus révélateur sur cette question. On peut y lire :

« Les coopératives sont également un atout majeur pour la construction d'un syndicat de masse. Le mouvement syndical s'est construit et développé autour de trois axes : le syndicat, qui défend et informe ; la mutuelle, qui garantit la protection sociale et la coopérative, outil de solidarité et de socialisation. Ainsi, nos coopératives répondent à notre volonté de syndicalisation permanente. Elles offrent un cadre de discussion et donc un relais important de notre activité militante quotidienne. De plus, notre politique tarifaire et la double tarification sensibilise les étudiants aux questions d'économie sociale, de solidarité, et plus généralement aux valeurs que nous défendons ».

Une vision politique de l'ESS

Ces éléments de langage réapparaissent, formulés différemment ou non, dans tous les textes d'orientation qui ont suivi. Aussi, l'évocation de La Mutuelle Des Étudiants est systématique, souvent associée à la notion de « transformation sociale ». Le premier élément d'analyse qui se distingue, c'est la perception historique et traditionnelle des organisations mutualistes et coopératives. En proportion de texte, l'explication de la nécessité de renforcer le droit à la santé des jeunes et les solidarités sur le campus par de nouveaux services prend autant de place que les arguments selon lesquels l'accompagnement du syndicat par une coopérative et une mutuelle sont une évidence au nom de l'histoire du mouvement ouvrier. De même, l'explication politique de la nécessité d'animer ces différents outils est largement plus développée que les orientations à prendre en termes de services à développer pour les étudiants. On comprend donc de ces écrits que la vision de l'économie sociale et solidaire portée par l'UNEF est avant tout politique, qu'elle relève du projet de société. Dans le texte d'orientation de 2009, les paragraphes sur le coopératisme et le mutualisme apparaissent dans la partie « L'UNEF, organisation de transformation sociale ».

Les textes d'orientations et motions votées ces dernières années dans les instances de la LMDE et de la SCIC Solidarité Étudiante s'inscrivent dans la même veine et témoignent également d'une vision politique et engagée de l'économie sociale et solidaire. On y trouve régulièrement des passages entiers qui rappellent l'appartenance de l'organisation au mouvement social, des argumentaires sur la volonté de construire « une ESS de transformation sociale », et des allusions à l'actualité politique du moment : « *Après une lutte*

de 1336 jours, les ex-salariés de Fralib ont repris la production dans leur usine de thé, sous forme de coopérative » (Texte d'orientation de Solidarité Étudiante en 2015). De même, on trouve dans le programme du congrès de la LMDE de 2013 un atelier sur le mariage pour tous.

L'ESS comme un écosystème au service du syndicat

Dans les textes de l'UNEF, on remarque également les liens très fréquents qui sont fait entre le développement de ces différentes organisations et la nécessité de massifier le syndicat. De manière plus ou moins directe selon les textes, on peut lire que favoriser l'engagement dans la mutuelle et la coopérative permettent de nouvelles portes d'entrée dans l'UNEF, moins traditionnelles que l'adhésion militante. Ainsi, dans le texte d'orientation de 2011, les passages sur la gestion étudiante sont des paragraphes de la partie « développer l'UNEF pour renforcer le syndicalisme étudiant ». Plus explicite, on les trouve en 2013 dans la partie « massifier le syndicat et élargir son champ d'intervention ». L'investissement des militants dans ces outils de gestion étudiante revêt donc également un enjeu stratégique en matière de recrutement de militants syndicaux. Paroxysme de cette porosité, les réunions de rentrée organisées par l'UNEF à la rentrée 2015, ouvertes à tous les nouveaux adhérents pour leur présenter l'engagement dans le syndicat, ont proposé dans certaines sections locales un engagement à la carte : les différentes organisations proches de l'UNEF viennent s'y présenter, et les adhérents peuvent choisir à la fin de la rencontre dans laquelle ils souhaitent s'engager. Ce mélange des genres a obtenu un succès mitigé.

2. La FAGE, associationnisme et innovation sociale

La Fédération des Associations Générales Étudiante s'est créée en 1989, en fédérant plusieurs associations locales indépendantes de l'UNEF. Elle a connu un fort développement entre la fin des années 2000 et le début des années 2010, et revendique aujourd'hui plus de 2000 associations étudiantes affiliées. Elle est également première organisation étudiante représentative dans les instances nationales de l'enseignement supérieur depuis 2016. Dans la diversité des associations qui la composent, on trouve celles qui ont un objectif de revendication et de représentations - sortes de « syndicat » sans s'en revendiquer par opposition à l'UNEF ; et les associations thématiques de type clubs ou BDE, qui ont vocation à créer du lien social, parfois par la seule organisation d'événements, mais également par la

gestion de lieux ou d'une petite activité de bar ou de snacking. La FAGE a également lancé en 2012 les Agoraé, épiceries solidaires qui seront présentées dans la partie II. 2..³²

Une appartenance statutaire à l'ESS

On trouve sur le site internet de cette organisation une rubrique « Innovation sociale » et « Économie sociale et solidaire », qui donne accès à un certain nombre d'écrits. Ces documents permettent d'analyser le positionnement de la FAGE vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire.

On peut y lire :

« Ce que fait la FAGE dans l'ESS :

Par son action quotidienne sur les campus et l'utilité sociale de ses projets, la FAGE offre aux jeunes de formidables opportunités pour agir dans l'économie sociale et solidaire. En choisissant l'innovation sociale pour répondre aux besoins des étudiants, elle s'inscrit de façon durable dans l'ESS, tout au long de l'année, et en particulier en novembre lors du mois de l'ESS.

Les étudiants souhaitant étoffer leurs connaissances au sujet de l'ESS peuvent également participer aux ateliers qui y sont consacrés lors des événements de formation. Participatifs, interactifs et animés, ces temps d'échanges sont d'excellentes occasions pour dynamiser ses projets et renforcer ses compétences ».

Dès la première phrase, on comprend que le statut d'association ou de fédération d'association est un gage d'appartenance en lui-même à l'économie sociale et solidaire. La FAGE s'en revendique donc, et en fait la promotion auprès de ses militants via des formations et sur son site internet où l'on peut également lire des passages sur le développement de ce secteur, son poids dans le reste de l'économie, etc...

Mise en avant du concept « d'innovation sociale »

Mais c'est surtout l'emploi très fréquent de l'expression « innovation sociale » qui interpelle. Sans être définie directement, on comprend que la FAGE regroupe une partie des actions menées par ces associations (services, prévention, développement durable) sous l'étiquette

³² Présentation de la FAGE : <https://www.fage.org/les-assos-etudiantes/presentation/>

« innovation sociale », notamment dans un « livret Innovation Sociale », paru en 2016.³³ On peut y lire que « *l'innovation sociale est le moyen par lequel les associations de la FAGE répondent aux besoins des étudiants* », que « *la FAGE a fait le choix de s'inscrire dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD)* », et y trouver un catalogue des différentes actions « d'innovation sociale » menées par la FAGE, classées par catégories (Santé & Bien être, Insertion sociale et professionnelle, lutte contre la pauvreté, respect de l'environnement).

La proximité de ce document avec un rapport RSE est assumée par l'un des contributeurs à la rédaction de cette plaquette³⁴ : « *c'est avant tout un support de communication, un peu comme un rapport RSE, qu'on puisse (sic) présenter à nos partenaires et financeurs* ». Toujours selon cet ancien cadre, l'utilisation du terme « innovation sociale » s'est développée dans l'organisation à partir de 2016, « *pour s'adapter aux attentes des appels à projets qui nous permettent de financer ces actions, sans que les actions en elles-mêmes aient particulièrement changé dans leur nature* ».

Autre élément révélateur de la vision de l'économie sociale et solidaire portée par la FAGE, l'organisation a mis en place un appel à projet « innovation sociale » à destination de ses associations membres, pour apporter des financements à des projets spécifiques.

3. ANIMAFAC, « tiers secteur étudiant »

ANIMAFAC est un réseau d'associations étudiantes fondé en 1996. À la différence des deux structures précédemment étudiées, ce réseau se définit comme un cadre de mutualisation de bonnes pratiques entre associations, et « pas [comme] une organisation au sens traditionnel du terme » : « *Sa priorité n'est pas de constituer une structure mais d'impulser des dynamiques. D'où le choix du modèle de fonctionnement en réseau d'associations, qui permet de concilier la circulation des informations et l'autonomie de chacun des membres qui le compose* ». ANIMAFAC ne joue donc aucun rôle revendicatif ou militant dans la représentation étudiante et dans la politique générale de l'enseignement supérieur. Environ 300 associations étudiantes y sont adhérentes.

³³ https://www.fage.org/ressources/documents/3/4712-Plaquette_campagnes_IS_2018.pdf

³⁴ Entretien avec un ancien membre du bureau national de la FAGE.

A la différence de la FAGE, on trouve très peu d'allusions à l'économie sociale et solidaire sur les supports (site internet et documents internes) d'ANIMAFAC³⁵. Pourtant, le statut associatif confère une appartenance à ce « secteur », *a fortiori*, quand il est promu et défendu par le réseau comme un mode d'organisation vertueux pour les jeunes. Cette discrétion est expliquée par Florian Prussak, ancien président du réseau entre 2008 et 2011 : « ANIMAFAC se revendique comme le tiers secteur étudiant. Ce n'est pas un syndicat qui rend des services, ni des structures qui rendent service à un syndicat. L'Économie sociale et solidaire est dans l'ADN du réseau, personne n'a donc jamais ressenti le besoin de s'en revendiquer car ce sont les actes qui comptent ». ³⁶

Ces actes dont il est question dans les propos de F. Prussak sont décrits dans le rapport d'activité 2018 du réseau, accessible en ligne, qui contient une partie « Évoluer dans l'écosystème de l'ESS ». On peut déjà noter dans la formule une forme de distance prise entre le réseau et « l'écosystème ESS ».

Trois actions sont menées par le réseau et témoignent du rôle d'accompagnement associatif que se donne ANIMAFAC :

- **La Riposte**, un appel à projet « qui vise à récompenser des initiatives étudiantes socialement innovantes ». Les partenaires de ce dispositif sont la plateforme LILO, Say Yess, le Carrefour des Associations parisiennes, la Mairie de Paris et plusieurs ministères. En 2018, quatre associations (sur 210 candidats) se sont partagé 10 000€.
- **L'Arsenal**, un tiers lieu qui héberge des associations à Paris dans le but de favoriser leur développement mais également de permettre l'échange entre elles. Le rapport d'activité mentionne un objectif sous-jacent de ce projet qui en dit davantage sur le lien d'ANIMAFAC à l'économie sociale et solidaire : « *En accueillant régulièrement de nouvelles associations et en étant un lieu dans lequel s'organisent de nombreuses rencontres sur la question de l'ESS, l'Arsenal continue à se faire connaître et identifier comme acteur de référence au sein de l'écosystème ESS et innovation sociale parisien (mais aussi plus largement), tout en conservant son identité spécifique de structure gérée par des jeunes accompagnant des structures portées par des jeunes* ».

³⁵ Le site internet d'ANIMAFAC : <https://www.animafac.net/>

³⁶ Entretien avec Florian Prussak, président d'ANIMAFAC entre 2008 et 2011

- **Pro'pulse**, un dispositif d'accompagnement de jeunes diplômés qui cherchent une première expérience professionnelle dans des structures d'économie sociale et solidaire. Plusieurs dizaines de jeunes participent donc à des ateliers de formation sur l'ESS, la recherche d'emploi et à des rencontres avec des acteurs du secteur.

Malgré une certaine prise de distance vis-à-vis de « l'écosystème ESS », le réseau ANIMAFAC en fait la promotion et se positionnant comme un acteur d'accompagnement des jeunes et des associations dans ce domaine. Par ailleurs, ANIMAFAC a un siège au conseil d'administration du Mouvement Associatif, un investissement qui témoigne d'une certaine manière de son ambition institutionnelle d'être la tête de réseau des associations étudiantes dans l'ESS.

II. Cartographie typologique des expériences de gestion étudiante existantes

L'objectif de cette cartographie n'est pas de faire un référencement de toutes les structures en gestion étudiante qui existent en France. Il est plutôt de parcourir les différents modes d'organisation en présence, leurs différences et points communs, et leurs difficultés et leurs atouts. Ce travail est réalisé sur la base d'échanges avec des membres des structures étudiées et les contenus trouvés en ligne. Pour chaque structure, les renseignements collectés sont les mêmes, de manière à les comparer plus facilement. Toutefois, leur diversité rend évidemment les informations hétérogènes selon le statut, l'université, l'ancienneté, la professionnalisation de la structure, etc.

1. *Les vestiges de la SCIC Solidarité Étudiante*³⁷

Une partie des projets portés par la SCIC Solidarité Étudiante ont survécu à sa liquidation, avec plus ou moins de difficultés. Si ces structures sont théoriquement indépendantes, elles gardent des liens forts pour plusieurs raisons. Déjà parce que l'une d'entre elle est le siège social des deux autres, d'autre part car l'ancienne gouvernance de la coopérative occupe les différents postes de directions (salariés et bénévoles) des différentes structures. Elles sont

³⁷ Echanges avec Anne-Cécile Dockès et Laurent Perl au cours de mon stage

donc structurées par une identité politique qui reste forte et qui est décrite dans la première partie de ce chapitre (II.I.1), raison pour laquelle elles seront abordées en même temps.

ESS'pace³⁸ est un bar, restaurant et espace de coworking étudiant depuis 2017 dans le 13^{ème} arrondissement de Paris (à côté du campus Paris Diderot et de l'école d'architecture de Paris). Son premier objectif est de favoriser l'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes de manière solidaire et collective. La structure s'oppose au discours selon lequel « *face au chômage de masse, la sous-rémunération de leurs compétences, la précarité pendant et à la sortie de leurs études, les jeunes devraient créer leur propre emploi, prenant ainsi la responsabilité individuelle de « s'en sortir » tous seuls* ». ESS'pace se défend donc d'une vision alternative de l'entrepreneuriat et veut mettre en lien les projets étudiants avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire. L'association accueille donc des promotions de quelques dizaines de jeunes coopérateurs, étudiants ou non, pendant six mois pour les aider à lancer et développer leur projet. Une attention particulière est portée à la diversité des profils et des projets de manière à ce que le partage d'expériences soit le plus vertueux possible.

Le second volet de l'activité d'ESS'pace est un bar & restaurant. D'un côté l'activité de restauration le midi vise à équilibrer le modèle économique, et n'est pas particulièrement adressée aux étudiants. De l'autre, l'activité de bar le soir permet d'accueillir des associations étudiantes qui souhaitent organiser des réunions autour d'un verre, ou même des soirées et autres événements.

Du point de vue de sa gouvernance, l'association qui gère le lieu est appelée « Les amis de l'ESS'pace », et est principalement composée d'anciens de Solidarité Étudiante qui ont contribué au lancement de ce projet.

Fac Initiatives³⁹ est une association créée aux débuts de Solidarité Étudiante, en 2014, dans l'optique de fédérer et d'accompagner des associations étudiantes sur les campus. Ce besoin est apparu aux militants de la coopérative et de l'UNEF pour faire face au fort développement de la FAGE et au durcissement des politiques associatives des universités (partie II.III.2.), qui rendaient particulièrement difficile le développement associatif indépendant. En interne, les militants de la coopérative comptaient également sur cet outil pour gérer l'animation des différents lieux (coopératifs) de Solidarité Étudiante sur les sites universitaires. Les premiers travaux de l'association ont donc été la rédaction de fiches techniques, d'ateliers à destination

³⁸ Le site internet d'ESS'Pace : <https://www.esspace.coop/>

³⁹ Le Blog de Fac Initiatives : <http://www.fac-initiatives.fr/>

de militants associatifs. Cependant la constitution d'un réseau n'a pas récolté les résultats escomptés et peu d'associations ont adhéré à Fac Initiatives. L'objet de l'association a donc évolué pour gérer tout le volet « promotion de l'ESS » de la SCIC Solidarité Étudiante. Ainsi, Fac Initiatives organise *La semaine étudiante pour l'économie sociale et solidaire*, pendant le mois de l'ESS, sur plusieurs campus partenaires.

L'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (ACLEF)⁴⁰ et son dispositif CoopColoc ont également continué et développé leur activité de colocations sociales à Paris. L'histoire et les enjeux de cette structure seront étudiés plus en détail dans la troisième partie du mémoire.

La Coop de Lyon est également un vestige de Solidarité Étudiante et de son activité CoopCampus. Il s'agissait en réalité de la cafétéria qui réalisait les meilleurs résultats, c'est donc logiquement qu'elle a continué son activité sur le campus de Lyon 2, malgré la liquidation de Solidarité Étudiante. Elle se détache pourtant des trois premières organisations étudiées car elle n'a pas conservé les mêmes liens, notamment du fait de l'éloignement géographique. Ce n'est en effet pas la gouvernance étudiante qui a fait le choix de continuer l'activité, mais bien le salarié principal de la cafétéria, qui a fait les démarches seul auprès de l'université pour garder le lieu et poursuivre l'activité économique. Ce schéma est typique dans l'histoire de la coopération étudiante : l'équipe salariée a pris le dessus sur la gouvernance étudiante – pas nécessairement en pensant à mal, mais simplement pour maintenir les emplois. La Coop de Lyon reste donc un espace où la nourriture n'est pas chère et qui peut servir de lieu à des initiatives étudiantes, mais s'est autonomisé du réseau de Solidarité Étudiante, s'éloignant par là-même de ses impératifs identitaires de gestion étudiante.⁴¹

Plus généralement, les trois activités de Solidarité Étudiante qui ont perduré connaissent à l'heure actuelle une problématique fondamentale en termes de démocratie et de gestion étudiante. Les gouvernances, initialement assurées majoritairement par des étudiants ne se sont pas renouvelées depuis la liquidation de la SCIC en 2017. Cela s'explique par deux raisons. La première est qu'avant la liquidation, l'UNEF pouvait pourvoir en cadre les différentes structures, en y envoyant des militants pour aider ou même occuper des responsabilités. Solidarité Étudiante n'a donc jamais pris le temps de développer une réelle

⁴⁰ Le site internet de l'ACLEF : <https://www.coopcoloc.fr/>

⁴¹ Echanges avec Anne-Cécile Dockès et Laurent Perl au cours de mon stage

politique de recrutement et de fidélisation des militants au réseau. Le second, relève des impératifs de gestion. Comme la SCIC assurait les fonctions supports des différentes activités, sa liquidation a obligé ces dernières à réinventer leur mode de fonctionnement, en internalisant ces mêmes fonctions supports au prix d'une « professionnalisation éclair ». Ce qu'il reste de Solidarité Étudiante dans la gouvernance actuelle des trois structures sont des individualités, étudiantes lors du lancement des initiatives, mais qui ne le sont plus aujourd'hui. La réinvention du modèle démocratique d'ESS'pace, de Fac Initiatives et de l'ACLEF sont donc un enjeu déterminant des mois à venir si elles ne veulent pas se couper définitivement du monde de la gestion étudiante.

2. Les AGORAé de la FAGE⁴²

Les AGORAé sont des épiceries solidaires lancées par la FAGE en 2009. Elles sont décrites à la fois comme des espaces de solidarité à travers l'activité d'épicerie, mais également comme des lieux de vie et de cohésion. Il en existe dix-huit aujourd'hui, sur différents campus de métropole. Leur ambition est de lutter contre l'extrême pauvreté étudiante en s'adressant aux étudiants les plus pauvres. Le fonctionnement est simple : les AGORAé récupèrent des produits alimentaires invendus, principalement auprès de Carrefour qui est un partenaire historique du projet mais également d'autres fournisseurs. Quelques milliers d'étudiants sont bénéficiaires (les chiffres varient du simple au double en fonction des documents. Parfois 3000, parfois 6000). Ils sont sélectionnés sur critères sociaux, sur la même base que les aides d'urgences attribuées par les CROUS aux étudiants en grande précarité. L'accès aux denrées alimentaires n'est donc pas universel mais sur dossier.⁴³

La gratuité ou quasi-gratuité des prestations des AGORAé implique un modèle exclusivement subventionné. Cette initiative est donc soutenue selon les endroits par les collectivités et universités, et au niveau national par plusieurs fondations (Carrefour, La France s'Engage, MACIF, PSA) et par cinq ministères.

Les AGORAé sont animées par des volontaires en services civiques et par les bénévoles des associations locales de la FAGE. Elles n'ont donc pas pour ambition d'avoir un fonctionnement démocratique propre n'y même d'intégrer les bénéficiaires aux décisions

⁴² <https://www.fage.org/innovation-sociale/solidarite-etudiante/agorae-fage/>

⁴³ ANNEXE 3 : Carte des AGORAé

prises. Aucune information en ce sens n'est en tout cas présente dans les différents documents consultés : site internet, plaquette de présentation, rapports d'évaluation du dispositif.

3. *Les épiceries solidaires*

D'autres épiceries solidaires existent indépendamment des AGORA^é sur les campus. Outre leur indépendance de la FAGE, elles se distinguent par leur fonctionnement et leurs principes.

Sur un des sites universitaires de la Réunion se tient depuis plusieurs années une épicerie coopérative nommée « Solidarité Étudiante 974 ».⁴⁴ Le lien avec la SCIC Solidarité étudiante est indirect. Créée par la section locale de l'UNEF La Réunion, cette association coopérative a repris le nom et le logo de Solidarité Étudiante à sa création, sans jamais y être affiliée d'une manière ou d'une autre. Cette initiative combine une activité d'épicerie et une activité de bar/snacking. La première repose sur des produits invendus, ou des produits locaux revendus à prix coutants, souvent à moins d'1€. L'objectif est de lutter contre la précarité étudiante, phénomène largement plus développé à La Réunion qu'en métropole⁴⁵. Ainsi, et à la différence de la FAGE, l'accès aux produits de l'épicerie est ouvert à tous. Il s'agit de produits alimentaires, mais également d'hygiène et de santé, d'épices, etc. Un service de photocopie à 0,10€ y a également été développé.

Le fonctionnement de cette épicerie repose sur une équipe de bénévoles qui assure sa gestion, tant la vente et la présence sur place quotidienne, que la gestion des stocks. Sur le même modèle que les anciennes coopératives syndicales, Solidarité Étudiante 974 est principalement alimentée en militants par la section locale de l'UNEF, particulièrement développée par rapport au reste du territoire, où la pénurie de militant avait conduit à la fermeture des coopératives du syndicat. Ce lien très fort entre l'UNEF et la coopérative confère à cette dernière un poids politique important. A titre d'exemple, la coopérative n'a aucun mal à se voir prêter du matériel de la part de l'université et du CROUS, les élus de l'UNEF étant majoritaires dans les instances de représentation étudiante de ces entités. Le local dans lequel se trouve l'épicerie a justement été prêté par le CROUS. Aussi, les responsables de Solidarité Étudiante 974 sont fréquemment reçus par les différents ministres en déplacement sur l'île ou leurs représentants.

⁴⁴ La page Facebook de Solidarité Etudiante 974 : <https://www.facebook.com/SolidariteEtudiante974/>

⁴⁵ Epicoop, une épicerie coopérative pour lutter contre la précarité étudiante : <https://www.linfo.re/la-reunion/societe/674860-epicoop-une-epicerie-cooperative-pour-lutter-contre-la-precarite-etudiante>

Conséquence de ce lien très fort, quand François Hollande s'est rendu sur le campus de La Réunion au titre de la fondation La France s'Engage au printemps 2018, c'est la présidente de l'UNEF qui lui a fait visiter la coopérative, et non les équipes bénévoles de Solidarité Étudiante 974.

L'épicerie Gratuite de Rennes 2 ⁴⁶a été créée pendant l'année universitaire 2018-2019 par un collectif d'étudiants du campus Villejean. Elle se situe dans la Maison des Étudiants, au cœur du site universitaire. L'idée est également de récupérer des produits invendus, avec un objectif largement plus affiché que pour Solidarité Étudiante 974 et les AGORAé de lutter contre le gaspillage alimentaire. Alors que 40% des étudiants de Rennes 2 sont boursiers, le principe de gratuité totale est également une spécificité, là où les autres épiceries solidaires vendent (pas cher) tout ou partie de leurs produits. Contrairement aux AGORAé, elle est ouverte à toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'université de Rennes 2 qui le souhaitent.

Mais c'est surtout par son fonctionnement que cette initiative diffère des projets semblables. Du fait d'un campus particulièrement riche en termes de vie étudiante et d'engagement associatif indépendant, le collectif d'étudiants et d'associations a été particulièrement dynamique et a permis à ce projet de se monter extrêmement rapidement. L'absence d'organisation « leader » et l'esprit d'auto-organisation et de débrouille qui a caractérisé ce projet dès le début le rend particulièrement ouvert : on peut voir sur les réseaux sociaux des appels à bénévoles réguliers, soit sur le long terme, soit quotidiennement selon l'affluence pour venir aider, ou aller collecter des produits sur une journée seulement.

L'épicerie n'est pas ouverte tous les jours, et conjugue la gratuité avec le rationnement pour éviter que des étudiants se servent plus que d'autres. Chaque étudiant repart donc avec un produit de chaque catégorie : laitage, viande, fruit, légume et pain. En trois mois d'existence, elle avait déjà distribué plus de deux tonnes de nourriture.

4. Les tiers lieux étudiants

De tous temps, des espaces ont été confiés à des associations étudiantes, soit pour qu'elles s'en servent de bureaux, soit pour qu'elles y animent des foyers. C'est particulièrement le cas

⁴⁶ Le site internet de l'Épicerie Gratuite : <https://epiceriegratuite.site123.me/>

dans les écoles ou les IUT dans lesquels ces espaces sont fréquents, souvent équipés de canapés, espaces de détente, de jeux, etc. Ce que l'on appelle les tiers lieux étudiants remplissent des objectifs plus poussés que le simple espace de convivialité. Il s'agit de lieux dans lesquels des associations ou collectifs d'étudiants construisent des projets, mènent une activité économique, délibèrent collectivement des règles et des calendriers, etc. Deux exemples méritent ici d'être étudiés pour illustrer leur diversité. Celui de LieU'topie à Clermont-Ferrand et celui du Bocal à Nanterre.

A Clermont-Ferrand, l'association LieU'topie⁴⁷ occupe un espace en ville dans lequel elle mène de nombreux projets. Elle se revendique comme l'association solidaire de la ville et théorise son appartenance à l'économie solidaire de la manière suivante : *« L'économie solidaire repose sur quatre piliers fondamentaux : - un ancrage territorial, - une utilité sociale avérée, - une non-lucrativité individuelle, - un modèle décisionnel inclusif et naturellement démocratique. LieU'topie ajoute à ces piliers plusieurs principes supplémentaires, et notamment un modèle économique basé sur une hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), et la primauté donnée à l'intelligence collective. Cette intelligence collective chère au collectif LieU'topie est illustrée par une volonté de valoriser la propriété collective des biens, des services, et des compétences. Cela permet au collectif LieU'topie de mettre en valeur l'enjeu de la réciprocité dans les échanges économiques et sociaux, c'est à dire les échanges non marchands basés sur le don et le contre-don ».*

L'association fonctionne avec une trentaine de bénévoles actifs, un conseil d'administration et une salariée. L'objectif est d'avoir un fonctionnement « horizontal », dans la mesure où les bénévoles peuvent participer aux différents pôles (qui correspondent aux projets), et proposer de nouvelles initiatives. Actuellement les différents projets de LieU'topie sont les suivants :

- Les SSUpers paniers étudiants, des paniers bios de fruits et légumes issus de l'agriculture locale.
- L'épicerie du LieU, une épicerie solidaire bio. A la différence des épiceries étudiées précédemment, les produits ne proviennent pas de la « récup' » et des invendus. Il s'agit de produits bios, vendus moins chers que sur le marché. L'objectif est plutôt de

⁴⁷ Le site internet de LieU'topie : <https://www.lieutopie-clermont.org/>

permettre l'accès des étudiants à ce genre de produit plutôt que de lutter contre l'extrême précarité.

- Les ateliers D.I.Y. (Do It Yourself), qui ont pour objectif de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et d'imaginer des solutions pour consommer autrement.
- Les Femmes de Mars, un collectif qui organise des événements militants et pédagogiques de lutte contre les discriminations, notamment autour de la journée du 8 mars de lutte pour les droits des femmes.
- Graine de Campus, un collectif d'associations étudiantes qui anime un potager partagé, un jardin pédagogique et un verger conservatoire dans la ville et ses alentours.
- « Retour à l'école », une initiative qui vise à faire intervenir des doctorants et étudiants dans des écoles primaires pour sensibiliser au travail collectif par l'éducation populaire. Les étudiants animent donc des projets en groupe autour des thématiques suivante : le spatial, l'informatique, l'écologie, le génie civil.
- ISO'SEL, un système d'échange local pédagogique. Le principe est simple : un étudiant donne un cours à un autre sur un sujet défini entre les deux, et obtient en échange une unité de temps pendant laquelle il peut recevoir un cours sur le sujet qu'il souhaite par un autre étudiant. L'idée est de faire disparaître tout échange monétaire.

Plus généralement, ces différents projets s'accompagnent d'ateliers thématiques et de conférences-débats sur les sujets qui les concernent.

Sur le campus de l'université de Nanterre est née cette année Le Bocal⁴⁸, un lieu géré par les étudiants dans le bâtiment de la Maison des Étudiants. Cette expérience est en construction et a pour projet de développer une petite activité de cafétéria et snacking, un magasin gratuit basé sur les dons des étudiants, et une ludothèque. Le lieu est ouvert à tous et n'ouvre que deux jours par semaine pour le moment et fait également appel à du bénévolat de manière ouverte, sur le même modèle de l'Épicerie Gratuite de Rennes 2.

Différent de LieU'topie car étant implanté sur le campus, la genèse de ce projet est particulièrement intéressante. Il est en effet porté par un collectif d'associations de l'université, qui à l'origine étaient en concurrence pour reprendre le local de la cafétéria CoopCampus de Solidarité Étudiante après sa liquidation. D'un côté, l'ASEGA, association

⁴⁸ La page Facebook Le Bocal : https://www.facebook.com/pg/lebocalnanterre/about/?ref=page_internal

qui porte le projet d'AGORAé sur le campus voulait obtenir les clés du local pour rendre plus accessible son épicerie, aujourd'hui excentrée des lieux de passage des étudiants. De l'autre, LuniverCel, association étudiante de promotion du don et du réemploi, et Hypothémuse, association animatrice de projets culturels, voulaient obtenir le lieu pour expérimenter leurs projets. Ces deux dernières associations étant plus proches des réseaux de Solidarité Étudiante et de Fac Initiatives, sans pour autant en faire officiellement partie.

Malgré leurs différences d'objets sociaux, et avec en toile de fond des divergences politiques et de réseaux nationaux, ces collectifs ont fini par faire le choix de s'allier pour gérer le lieu ensemble.

5. Savoirs, Emancipation et Vie Étudiante (SEVE) à Grenoble⁴⁹

L'Espace Vie Étudiante est également un tiers lieu étudiant, mais il est abordé à part car sa spécificité est qu'il s'agit d'une délégation de service public (DSP) par l'Université Grenoble Alpes.

L'association Savoirs Émancipation Vie Étudiante (SEVE) a vu le jour au printemps 2012 afin de promouvoir un nouveau projet de gestion pour ce bâtiment construit dans les années 1990. Créée à l'initiative d'étudiants engagés dans la vie institutionnelle et associative du campus, elle a été soutenue dans sa démarche par différentes organisations locales et nationales (syndicats étudiants, associations étudiantes, associations à vocation universitaire, culturelle ou sociale) avec lesquelles elle chemine désormais.

Après avoir été retenue en juillet 2012 à l'issue de la procédure d'appel d'offres de l'université, puis lors de son renouvellement en 2016, l'association SEVE assure sa Délégation de Service Public depuis le 1er septembre 2012. Les missions confiées dans ce cadre sont les suivantes :

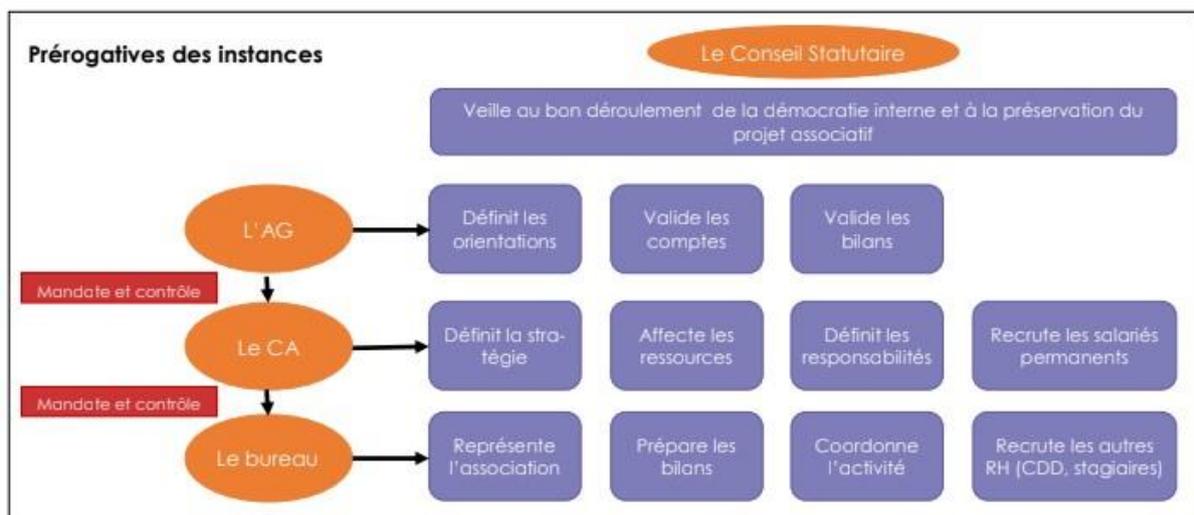
- Accueil et intégration de toutes les étudiantes et tous les étudiants au moyen d'activités culturelles, associatives et citoyennes, en complémentarité des actions des établissements universitaires ;
- Accueil et accompagnement des associations étudiantes ;

⁴⁹ Le site internet de EVE : <https://eve-grenoble.fr/seve>

- Animation et programmation culturelle du lieu en complémentarité et partenariat avec les autres lieux culturels du site et de l'agglomération ;
- Gestion de l'espace café (outil d'autofinancement)

Elle est donc gestionnaire de l'Espace Vie Étudiante, bâtiment de 1000m² situé au cœur du campus de Grenoble, composé d'un café, d'une salle de concert et animations en tout genre, de bureaux associatifs et d'espaces de détente.

Association Loi 1901, SEVE a un fonctionnement assez classique d'association employeuse, avec pour spécificité d'avoir inscrit la « gestion étudiante » dans ses statuts : tous les membres n'ont pas obligation d'être étudiant, mais les 2/3 du Conseil d'Administration et l'ensemble des membres du bureau doivent l'être.



50

6. Les associations étudiantes de promotion de l'ESS

Il existe également des associations étudiantes de promotion de l'économie sociale et solidaire. Elles n'ont pas toujours une activité gestionnaire mais méritent tout de même d'être étudiées au regard de leur objet singulier.

Le Laboratoire Éthique, Économique, Social et Solidaire (LabEESS)⁵¹ existe à Nanterre depuis 2014. Son objectif est de réunir des étudiants et des personnels de l'université autour de projets d'économie sociale et solidaire, et d'activités éthiques. L'association organise tout

⁵⁰ Archives personnelles d'Anne-Cécile DOCKES

⁵¹ La page Facebook de LabEESS : <https://www.facebook.com/labeessnanterre>

au long de l'année de nombreux temps d'échanges sur ces thématiques et assume la gestion d'un jardin partagé et d'un rucher pédagogique dans les espaces verts du campus. Elle a pour projet de développer un marché solidaire, et est notamment partenaire du tiers lieu Le Bocal, évoqué plus haut.

L'association compte une dizaine de bénévoles actifs et décrit ses objectifs de la manière suivante : « *Créer du lien social, inciter à l'action concrète et à l'entrepreneuriat, mettre en place une autre forme de relation économique, lutter contre la précarité étudiante, permettre une meilleure hygiène de vie éthique et respectueuse de l'environnement* ».

A Bordeaux, l'association ESSplicity⁵² a été créée il y a quelques années par les étudiants du Master ESS et innovation sociale de Sciences Po Bordeaux. Elle compte une vingtaine de membres actifs et sa principale ambition est de sensibiliser à l'économie sociale et solidaire.

Pour ce faire, elle organise des conférences et des rencontres avec des acteurs de l'ESS, misant sur le fait que les départements de l'ancienne Région Aquitaine connaissent une importante dynamique de ce secteur. Les militants d'ESSplicity s'engagent également pour aider au développement de structures d'ESS et de gestion étudiante sur le campus. A titre d'exemple, plusieurs membres de l'association ont réalisé de manière bénévole pour l'ACLEF une étude de faisabilité d'un éventuel essaimage du dispositif CoopColoc à Bordeaux.

Cette année universitaire a vu se créer au CNAM Paris une association de promotion du débat dans l'ESS⁵³ au sein du Master ESS de la chair économie solidaire de Jean-Louis Laville.

À l'origine pensé pour jouer un rôle syndical et de réseau des anciens du master, les différentes assemblées générales constitutives ont donné au collectif des ambitions plus larges. Il existe au sein du CNAM Paris plusieurs formations d'économie sociale et solidaire, dont les différences s'illustrent par les clivages scientifiques plus ou moins explicites dans les livres de leurs dirigeants. Aussi, les objectifs de l'association ont été définis de la manière suivante dans ses statuts fondateurs : « *L'association a vocation à regrouper des personnes*

⁵² Le site internet d'ESSplicity : <https://essplicity.com/>

⁵³ Participation aux groupes de travail et assemblée générale constitutive de l'association

issues de milieux et parcours divers qui se réunissent autour des valeurs de partage, de la solidarité et de l'entraide. Ces piliers ont pour finalité de promouvoir les différents courants de l'économie sociale, de l'économie solidaire et de l'économie sociale et solidaire. D'autre part, la notion d'entraide, s'inscrit dans une absence de droit étudiants au CNAM, du fait de la non-représentation des étudiants en son sein. L'association se doit informer les étudiants. L'association défend les intérêts moraux et matériels des étudiants du CNAM. L'association promeut toutes formes d'innovation s'inscrivant dans l'ESS. L'association organise la solidarité pour ces membres et les étudiants du CNAM à travers de multiple actions ».

Il a également été évoqué la constitution d'un réseau d'associations des différentes filières d'économie sociale et solidaire des universités parisiennes pour permettre l'échange des différentes visions de l'ESS. En fait, le sentiment général des étudiants ayant proposé cet élargissement de l'objet social de l'association était de se sentir privés des analyses des différents enseignants-chercheurs dans le domaine de l'ESS. *« Ne pouvant pas y avoir pleinement accès sans s'inscrire dans toutes les formations à la fois, et ayant peu de chance d'arriver à mettre tous ces chercheurs dans une même pièce pour les faire discuter entre eux, le pari a été fait d'accéder à ces connaissances et analyses par le partage entre étudiants »,* a déclaré la première présidente de l'association.

7. Les coopératives pédagogiques

Le développement de formations autour de l'économie sociale et solidaire dans l'enseignement supérieur ces dernières années s'est logiquement accompagné de plusieurs projets d'expérimentation pédagogique d'engagement coopératif. C'est notamment le cas des universités de Paris 8, Marne La Vallée et Poitiers, qui ont expérimenté des structures coopératives étudiantes, éphémères ou non, avec l'implication plus ou moins prononcée des enseignants référents. Il convient finalement de nommer ces initiatives des « coopératives pédagogiques ».

La coopérative éphémère Coop'en 8⁵⁴ a été expérimentée une première fois à l'université Vincennes Saint-Denis pendant l'année 2018⁵⁵ et une deuxième promotion d'une dizaine

⁵⁴ La page Facebook de Coop en 8 : <https://www.facebook.com/CoopEn8/>

d'étudiants a pu vivre la même expérience en 2019. Il s'agit de la première coopérative éphémère de France. Ce projet est né d'une rencontre entre l'université Paris 8, Fac Initiatives et la CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) Coopaname. L'objectif est de permettre à des étudiants qui auraient un projet individuel d'activité économique de le tester sous forme coopérative, et plus précisément sur le modèle d'une coopérative d'activité et d'emploi. Il faut noter qu'à la différence des deux autres coopératives pédagogiques, celle de l'université de Paris 8 est ouverte à toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'université, et non uniquement aux étudiants inscrits dans ses filières d'étude de l'économie sociale et solidaire.

Les étudiants coopérateurs proposent donc des services et prestations à des clients, et peuvent parfois s'enrichir les uns les autres de compétences précises. Ils dégagent ensuite des revenus en fonction des contrats réalisés, et peuvent valoriser cette expérience dans le cadre d'un stage. Deux animatrices accompagnent et conseillent les étudiants dans leurs prises de décisions. On parle de coopérative « éphémère » car elle ne dure que trois mois, le temps pour les étudiants d'expérimenter leurs projets et de découvrir l'entrepreneuriat sous la forme coopérative.

La SCIC B323⁵⁶ s'est créée au sein de l'université de Poitiers en 2016. Son objet social est de *« favoriser l'apprentissage et l'insertion professionnelle des étudiants du Master 2 droit et développement de l'ESS grâce à la réalisation de prestations auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire »*.

Sa gouvernance a la particularité d'être basée sur le multi-sociétariat, et donc d'associer l'ensemble des parties prenantes du projet : les étudiants, qui sont dans le collège producteur ; les enseignants ; les acteurs de l'ESS ; et les soutiens, soit toutes les personnes qui souhaitent apporter leur aide au projet.

La SCIC définit son activité comme celle « d'un cabinet d'étude et de conseil » à destination des acteurs de l'ESS du territoire. Le pari est fait que d'un côté, les prestations des étudiants aideront les structures à se développer ou à diversifier leur activité, et que de l'autre, les étudiants acquerront des compétences par des situations professionnelles réelles, valorisables dans leur recherche d'emploi.

⁵⁵ Bilan de Coop'en 8 2018 : « La première coopérative éphémère étudiante en France ! »

⁵⁶ Le site internet de la SCIC B323 : <https://scicb323.wordpress.com/>

A la différence de Coop'en 8, la SCIC B323 est directement l'outil d'une formation puisqu'elle s'adresse aux étudiants d'une seule promotion. Elle est un outil de « concrétisation » de l'apprentissage du Master plus que de découverte de l'économie sociale et solidaire.

La Coop-à-prendre⁵⁷ est un projet qui s'est construit entre 2011 et 2015 à l'université de Marne-La-Vallée. Ses ambitions sont identiques à celles prises plus tard par Coop'en 8 : *« permettre à des étudiants de créer, dans un cadre sécurisé, une réelle activité économique sous forme coopérative le temps d'une année universitaire. En lien avec un acteur du territoire, les étudiants choisissent eux-mêmes le projet qu'ils souhaitent développer ».*

Ce projet s'est construit petit-à-petit et a toujours été encadré par plusieurs enseignants-chercheurs. Le projet « Boukan » porté durant les deux premières années avait pour objectif de créer un espace géré par et pour les étudiants sur le campus. Pendant les deux années suivantes, les étudiants du Master 2 Management de l'Insertion par l'économie sociale et solidaire ont travaillé sur la création de la coopérative, d'abord via une étude de faisabilité, puis par une association de préfiguration. Les différents projets ont pris du retard, voire n'ont pas pu arriver à terme, souvent pour cause de travaux ou de calendrier défavorables. Cependant, l'ambition d'apprentissage de la coopération par l'expérience mérite d'être soulignée.

⁵⁷ Le site internet de Coop-à-prendre : <https://coopaprendre.wixsite.com/coop>

Cartographie ESS étudiante

Tiers lieux étudiants

 Tous les éléments

Épiceries et cafétérias solidaires

 Tous les éléments

Associations de promotion de l'ESS

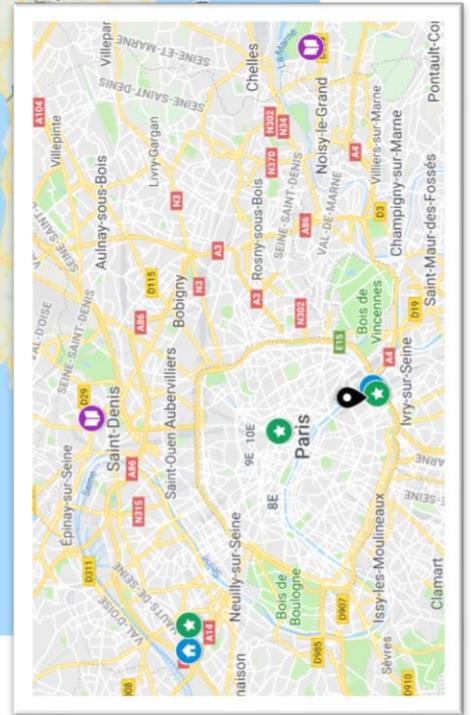
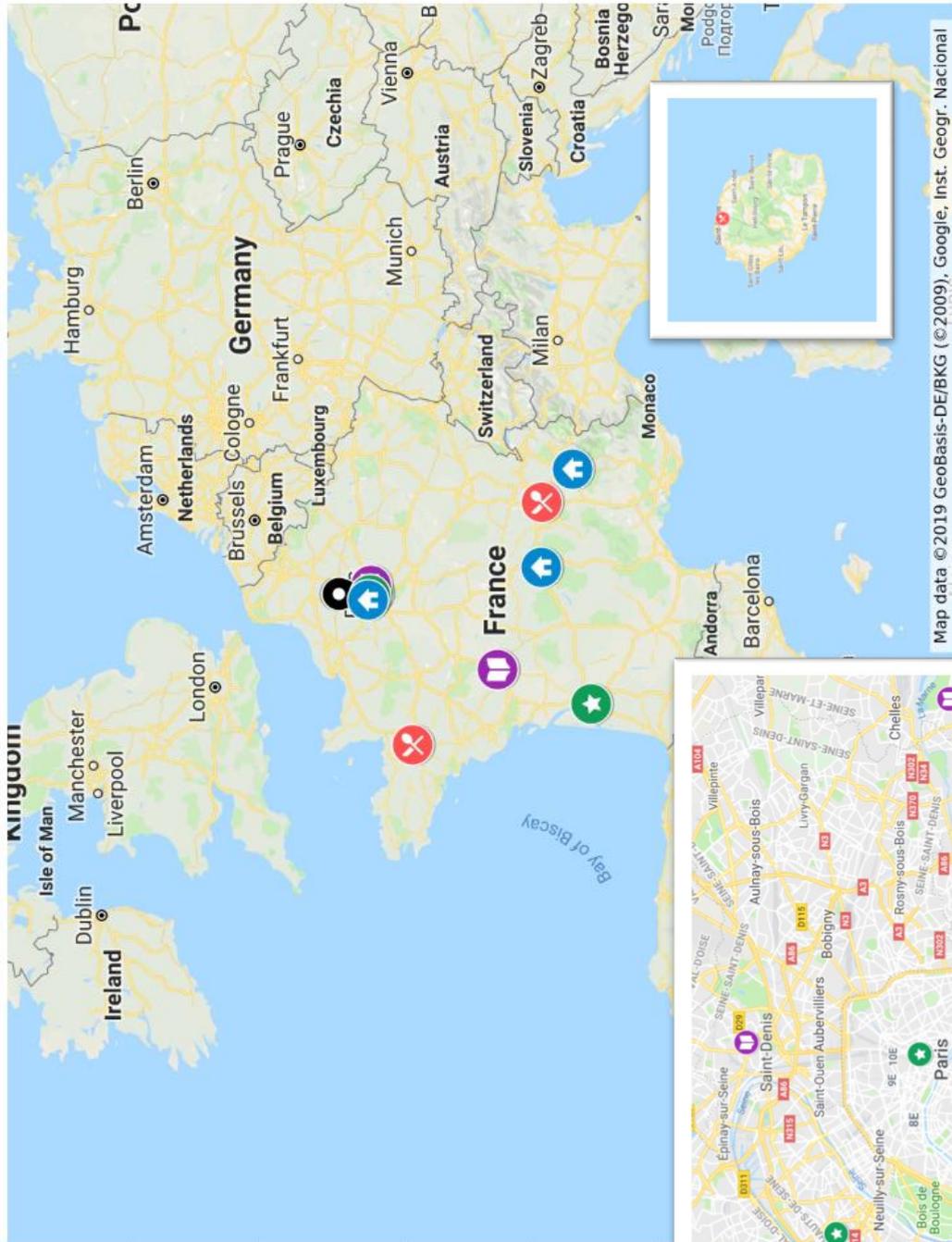
 Tous les éléments

Coopératives pédagogiques

 Tous les éléments

Autre.xlsx

 ACLEF



8. La carte de France (la carte des AGORAé est présente dans les annexes)

III. Perspectives, risques et opportunités

L'enseignement supérieur connaît d'importantes mutations qui sont de nature à impacter les initiatives existantes, leur développement et la capacité des étudiants à se doter de nouveaux outils de solidarité collective. D'abord, l'évolution de la réglementation, notamment concernant l'accès à l'université et l'autonomie des établissements aura un impact sur la population étudiante. Ensuite, le renforcement progressif de l'encadrement des associations étudiantes risque de freiner leur développement et de compromettre leur indépendance. Enfin, l'évolution des rapports de force entre les organisations traditionnelles du mouvement étudiant va faire bouger les lignes et les manières de concevoir la structuration nationale de la gestion étudiante.

1. L'enseignement supérieur en mutation

L'autonomie conférée aux universités en 2007, renforcée depuis par plusieurs nouvelles dispositions, tend à modifier les marges de manœuvre des structures de gestion étudiante. Si cette autonomie suscite pour de nombreuses raisons des débats au sein de la communauté universitaire, l'injonction des établissements à diversifier leurs sources de financement face au désengagement public en est une qui concerne particulièrement l'économie sociale et solidaire étudiante. En effet, plusieurs universités font désormais appel à des acteurs privés pour gérer des espaces de restauration et de cafétéria, gérées jusqu'alors par des coopératives étudiantes ou le CROUS. C'est notamment le cas sur les campus de Toulouse 2 le Mirail et du Mans, où des acteurs privés de la restauration rapide paient un loyer à l'université et pratiquent une politique tarifaire bien éloignés des prix du CROUS et des associations.

Si cette tendance à la privatisation de ce qu'on appelle « la vie étudiante » (restauration, logement, espaces de vie) n'est pas encore majoritairement développée, les appels à projets à destination du secteur privé se multiplient sur de nombreux campus pour gérer des espaces, rendant quasi impossible la possibilité pour des collectifs étudiants d'en obtenir la gestion.

Plus récemment, la loi Orientation et Réussite des Étudiants, qui met fin au libre accès à l'enseignement supérieur après le Baccalauréat, laisse entrevoir à long terme des évolutions sociologiques du milieu étudiant. On peut en effet imaginer que la mise en concurrence des jeunes par rapport à leur dossier, leur établissement d'origine, leur filière et finalement leur

université, ainsi que le climat général de sélection renforce l'individualisme au détriment de l'entraide et de l'engagement collectif.

Sur ces deux points, seules les années peuvent confirmer ou affirmer ces spéculations, mais il semblait toutefois nécessaire d'évoquer ces évolutions pour mieux saisir le contexte général dans lequel évoluent aujourd'hui les associations et coopératives étudiantes.

2. *Des associations étudiantes de moins en moins indépendantes*

Autre bouleversement non-négligeable pour les structures de l'économie sociale et solidaire étudiante, la difficulté croissante des associations étudiantes à garantir leur indépendance vis-à-vis des directions d'établissement d'enseignement supérieur.

L'engagement associatif a connu ces dernières années un essor considérable. Entre 2000 et 2016, la proportion d'étudiants engagés dans une association étudiante est passée de 12% à 27%⁵⁸. Ce mouvement associatif est très pluriel et la diversité des démarches associatives doit être soulignée. Des associations culturelles, de filières, corporatistes ou événementielles proposent un panel d'activités tels que des petits services, des activités coopératives, humanitaires, des fêtes. Il faut avant tout retenir qu'il s'agit d'associations thématiques, les associations gestionnaires restant minoritaires dans le paysage étudiant.

Le mouvement associatif étudiant est particulier en ce sens que l'acteur que l'on peut considérer comme le pouvoir public de référence est principalement la direction de l'université, même si des directives nationales ont eu des conséquences sur les associations étudiantes.

Plusieurs dynamiques d'encadrement depuis les années 1990 ont eu des conséquences plutôt restrictives sur le développement associatif. En 1989, la loi d'orientation sur l'Éducation de Lionel Jospin encadre la représentativité des organisations étudiantes et conditionne les subventions de fonctionnement de ces dernières à leur place dans les instances représentatives des universités ou de l'enseignement supérieur au niveau national⁵⁹. Cette nouvelle réglementation conduit un grand nombre d'associations étudiantes à changer en

⁵⁸ Observatoire de la Vie Etudiante, « Engagements étudiants et sentiment d'intégration », *OVE Infos* N°33

⁵⁹ LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

partie d'objet. Les associations de filières notamment, qui jusque-là existaient à travers des services ou des événements festifs se mettent à se présenter aux élections syndicales pour assurer le maintien de leurs subventions. Cette dynamique a notamment conduit à la fondation de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) dans la foulée de la loi, dont l'objectif est alors d'aider les associations étudiantes à se développer compte tenu du nouveau cadre règlementaire et de participer aux élections syndicales nationales.⁶⁰

En 2007, la loi relative à l'autonomie des universités (Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) a également des conséquences sur les associations étudiantes. Les universités, dont les directions ont désormais un pouvoir plus important, renforcent leur politique d'accompagnement des associations étudiantes à travers les FSDIE (Fonds Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) et la mise en place de services administratifs chargés d'encadrer voire d'organiser la vie étudiante (Divisions de la vie étudiantes, Service de la vie associative, Bureaux de la Vie Étudiante, etc.)⁶¹. Pourtant, cette politique d'accompagnement s'est souvent révélée être une politique de contrôle et de contrainte sur le développement de la vie associative et son indépendance.

Les FSDIE sont en effet des fonds de subvention attribués sur projet et leur mise en place achève de minoriser les subventions de fonctionnement pour les associations. Celles d'entre elles qui ne sont pas représentatives sont donc dans une instabilité financière, car elles n'ont pas de budget automatique, les commissions d'attribution ne se prononçant pas toujours favorablement aux différents projets. Par ailleurs, les élus étudiants prennent part à ses commissions d'attribution et renforcent l'apparition de démarches électoralistes dans le mouvement associatif étudiant, aboutissant souvent à des situations de conflits d'intérêts dans lesdites commissions.

Les services de la vie étudiante qui se sont développés dans les universités ont pris des formes différentes et peuvent être à la fois positives et négatives pour le développement de la vie associative. L'existence de services est positive car elle permet de dissocier en partie la vie associative de la politique de l'université qui amène aux conflits d'intérêt dont il a été question précédemment. Pour autant, ces services ont parfois un rôle contraignant. Par l'intermédiaire de chartes ou de règlements de la vie associative, ils conditionnent les droits

⁶⁰ Présentation de la FAGE : <https://www.fage.org/les-assos-etudiantes/presentation/>

⁶¹ Circulaire n°2011-1021 - Développement de la vie associative et aux initiatives étudiantes : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=58373&cbo=1

associatifs fondamentaux (liberté de réunion, d'affichage, etc.) à des critères bureaucratiques qui peuvent se révéler étouffants. Dans d'autres cas, certaines universités créent des systèmes d'agrément qui sont attribués ou non aux associations par les conseils de l'université. Ces agréments donnent un certain nombre de droits (affichage, réunion, manifestation, militantisme) aux associations qui les obtiennent et excluent les autres de la possibilité de mener une activité. Ces agréments sont très dangereux car ils lient directement l'existence des associations à leurs potentielles relations institutionnelles plus qu'à leur projet.

Malgré un fort développement, le mouvement associatif étudiant est confronté à un encadrement grandissant qui remet souvent en cause son indépendance et son fonctionnement démocratique.

3. L'évolution des rapports de force étudiants

Si les deux premières parties de ce chapitre permettent d'analyser les courants de pensée et les types d'acteurs de gestion étudiante en présence dans les universités françaises, il est cependant impossible de considérer ces situations comme immuables. Elles sont au contraire en pleine mutation. Déjà car les rapports de force entre les organisations représentatives évoluent, d'autre part car de nouvelles structures indépendantes de ces réseaux se développent dans de nombreuses villes, et tendent à se fédérer pour construire ensemble un nouveau réseau.

Ces deux dernières années ont été marquées par une accélération du déclin de l'UNEF, de son écosystème et de ces forces militantes. Son poids politique dans l'enseignement supérieur en a été considérablement diminué. En 2016, lors des élections nationales dans les CROUS, elle est distancée par la FAGE et perd pour la première fois de son histoire son statut de première organisation étudiante. Les cycles électoraux suivants (2018, 2019) ne feront qu'accentuer cette perte de vitesse, l'UNEF allant jusqu'à perdre la moitié de ses élus au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) en mai 2019. Entre temps, plusieurs tendances (courants internes) du syndicat ont fait scission les uns après les autres pour des raisons internes de divergences politiques ou syndicales. Ces départs couplés à ces défaites ont placé l'UNEF dans une situation très inconfortable, présente seulement dans une petite moitié du territoire, minoritaire dans la quasi-totalité des universités à la fin de l'année universitaire 2019.

En parallèle, « l'écosystème de gestion étudiante » dont il est notamment question dans la partie II.I.1. s'est également effondré, notamment du fait de la baisse du nombre de militants présents pour soutenir les initiatives, mais également en raison de problèmes plus particuliers. La SCIC Solidarité Étudiante a été liquidée en 2017 sans donner place à une nouvelle structure, et le régime étudiant de sécurité sociale ayant été supprimé, la LMDE a perdu une partie non négligeable de son activité (le régime obligatoire) et est actuellement en voie d'être absorbée par une autre mutuelle, perdant ainsi sa gouvernance étudiante. L'UNEF et ces réseaux avaient jusque-là structuré le monde de la gestion étudiante en étant à l'initiative de nombreux projets. Leur capacité à s'investir dans la gestion étudiante s'est donc considérablement réduite, la priorité syndicale étant désormais de « reconstruire le syndicat ».

De l'autre côté, le terrain perdu par le syndicat historique a été repris par son principal concurrent, la FAGE. Prenant de plus en plus de place dans les instances représentatives locales comme nationales, elle voit également son rôle et son investissement dans « l'innovation sociale étudiante » changer⁶². Se revendiquant historiquement comme un acteur de la vie étudiante apolitique, son passage en première ligne des débats de l'enseignement supérieur pour y représenter les étudiants a fait émerger un discours davantage porté sur les conditions matérielles et morales des étudiants, que sur leur accès à des événements festifs et de cohésion sociale. Ce développement de l'activité représentative de la FAGE s'est fait au détriment de la dynamique de création de projets associatifs qu'elle avait auparavant.

Pour preuve, la totalité des projets et dispositifs développés par la fédération, et mis en avant dans sa brochure « innovation sociale » datent d'avant 2016, année lors de laquelle elle est devenue la première organisation représentative étudiante. Aucune nouvelle campagne de gestion étudiante n'a été initiée depuis.

Ce désengagement dans la gestion étudiante des deux principales têtes de réseaux nationales a pour effet le développement de plus en plus de structures de gestion étudiantes indépendantes. La cartographie typologique réalisée dans la partie précédente en est un bon exemple. La moitié des structures étudiées a un lien avec les réseaux de l'UNEF ou de la FAGE et ont été créées avant 2015, l'autre moitié sont des structures indépendantes, créées à peu près à cette même date, voire plus récemment.

⁶² Entretien avec un ancien membre du bureau national de la FAGE

Il faut également noter que les structures ayant perduré à la suite de la liquidation de la SCIC Solidarité Étudiante ont pris leurs distances vis-à-vis de l'UNEF, et se considèrent actuellement comme pleinement indépendantes car plus aucun membre de l'UNEF ne fait partie de leur gouvernance⁶³.

C'est justement à leur initiative que s'est créé à la fin de l'année 2017 le réseau EKIPI, avec comme objectif, à la suite de la liquidation de la SCIC de fédérer les initiatives de gestion étudiante indépendantes des réseaux nationaux.

Une tribune signée dans le journal Politis par Anne-Cécile Dockès, ancienne présidente de la SCIC Solidarité Étudiante et co-fondatrice du réseau EKIPI permet de résumer les objectifs que se donnent ce nouveau réseau, et la place qu'il considère occuper dans le monde de la gestion étudiante :

« Dans une période où la société est formatée à l'individu et à l'individualité, les initiatives citoyennes pour un mieux vivre sont autant de leurs d'espoir d'un avenir en construction. Les jeunes au cœur d'Ekipi ont décidé de tracer le cadre de la société qu'ils et elles aimeraient voir naître, pour cela ils et elles ont décidé d'unir leur force dans un réseau national pour faire la promotion de leurs modèles d'organisation et permettre l'émergence de nouvelles initiatives. [...]

[...] L'ESS étudiante a désormais un réseau sous la forme d'Ekipi, il servira d'appui pour ses initiatives étudiantes qui font preuve de dynamisme et de créativité pour transformer la société. L'économie sociale et solidaire par les étudiants prend des formes diverses et s'adresse à divers champs de l'économie, elle choisit la solidarité et l'encapacitation de ses membres pour l'émancipation collective, elle pense son impact sur son environnement social, naturel et économique. En expérimentant et inventant différentes formes démocratiques en fonction de leurs réalités, ses organisations sont des laboratoires de démocratie participative. Enfin, tous ces projets sont des cadres d'expérimentation, où les jeunes testent, cherchent et apprennent par l'action.

Si l'ESS veut se développer, se renouveler et innover, il est essentiel que les jeunes puissent la connaître et en être réellement acteur-rices, afin que les nouvelles générations soient à même de transformer l'économie. Il s'agit désormais de se donner les moyens de préserver et développer les zones d'expérimentation et d'apprentissage des jeunes (coopératives

⁶³ Echanges avec Anne-Cécile Dockès et Laurent Perl au cours de mon stage

éphémères, programmes pédagogiques d'éducation par l'ESS, projets par et pour les jeunes, etc.) et de soutenir la création de nouveaux projets d'ESS par les jeunes. Au-delà des discours, l'ESS doit être mobilisée pour permettre l'émergence de futures générations de citoyen-nes économiques conscient-es de leur pouvoir d'agir par l'économie ».

On voit bien dans l'extrait que subsiste l'héritage politique de l'UNEF, considérant que la gestion étudiante joue un rôle plus large dans la société par l'émancipation des jeunes. Mais c'est l'objet du réseau qui diffère et témoigne ainsi d'une rupture. Les initiatives étudiantes s'adressent aux étudiants, et le réseau veut concourir au développement plus large de l'ESS (et non d'un syndicat ou d'un autre). C'est d'ailleurs la première fois qu'il est explicitement et publiquement fait mention « d'ESS étudiante » comme d'un secteur ou d'une catégorie de l'ESS à part entière.

On retrouve parmi les membres fondateurs de ce réseaux les organisations issues de Solidarité Étudiante (ACLEF, Fac Initiatives, ESS'pace), des organisations de promotion de l'ESS (Alessia, ESSplicité) et des tiers lieux (LieU'topie, EVE), etc. Preuve supplémentaire d'une certaine forme de recomposition du mouvement de la gestion étudiante.

Troisième partie

De l'engagement bénévole à l'entreprise sociale : étude de cas de l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France

L'histoire et le panorama actuel de la gestion étudiante permettent de comprendre ses évolutions et les enjeux auxquels elle fait face aujourd'hui. Il convient maintenant d'étudier en détails une de ces organisations pour voir plus précisément comment les différents éléments mis en lumière précédemment se concrétisent en interne d'une structure, **dans laquelle j'effectue par ailleurs mon stage de fin d'étude**. Ce travail permettra également de réfléchir aux spécificités du public étudiant par rapport au reste de l'économie sociale et solidaire.

Au-delà des aléas de sa gestion qui seront abordés dans l'étude de son histoire (I), l'ACLEF fait face à une problématique commune à de nombreuses structures en gestion étudiante. Il s'agit du rapport entre la démocratie interne et l'implication des militants d'une part, aux impératifs de gestion d'autre part. Des pistes de travail pour faire évoluer la situation seront évoquées, mais un tour d'horizon des initiatives similaires à travers le monde permettra également de nous éclairer sur les pratiques démocratiques ayant cours ailleurs (II).

I. Histoire de l'ACLEF et présentation de CoopColoc

La décohabitation lors de l'entrée à l'université touche une majorité des étudiants. Elle est une des étapes fondamentales dans la construction de l'autonomie des jeunes. Pourtant, les difficultés rencontrées par les étudiants pour accéder à un logement indépendant sont nombreuses et elles exacerbent les inégalités sociales. Premièrement, le nombre trop faible de logements CROUS oblige une large partie de la classe moyenne à se tourner vers le privé. A Paris, ce sont seulement 3% des étudiants qui accèdent à une résidence universitaire publique, contre 7% dans le reste de la France. En raison de la forte demande dans les villes universitaires, les logements étudiants dans le parc privé sont particulièrement chers et augmentent chaque année. L'encadrement des loyers mis en place puis annulé à Paris et Lille n'a finalement eu que très peu d'effet, car n'étant pas une mesure de contrainte directe sur les propriétaires. Enfin, la forte concurrence entre étudiants favorise évidemment les meilleurs

dossiers, les meilleurs garants, les meilleurs foyers ; et installent un climat de tension extrême lors de la recherche de logement.

1. Naissance du projet avec Solidarité Étudiante

C'est ce diagnostic qui a été fait par les militants de la SCIC Solidarité Étudiante en 2014 et qui a conduit à la naissance du projet CoopColoc. Dans les supports de communications de l'ACLEF, on peut lire encore aujourd'hui des allusions à ce contexte pour justifier son action : « *Nombreux sont les jeunes qui, bac en poche, passent leur été à enchaîner les rendez-vous aux prix d'allers-retours incessants et souvent infructueux. Les images de campements étudiants érigés sur le campus de Bordeaux à la rentrée 2018 ne sont que l'aboutissement d'une situation qui n'a que trop longtemps durée* ».

C'est face à l'ensemble de ces difficultés que les porteurs du projet ont voulu s'attaquer. Ainsi, - et c'est important de le souligner, l'objet social de l'ACLEF n'est pas particulièrement d'augmenter le nombre de logements à destination des étudiants, mais plus largement « *d'apporter à travers ses activités, un soutien aux jeunes, notamment étudiants, face à leurs difficultés à accéder à un logement décent du fait de leur situation économique et sociale* ». Les conséquences de cet objet social plus large auront un impact sur les pratiques de l'association : les visites d'appartement se font individuellement pour ne pas mettre les étudiants en concurrence, et rompre avec le modèle des visites groupées et des files d'attentes sur les paliers. L'association accepte plusieurs garants si les revenus d'un seul d'entre eux ne couvrent pas trois fois le montant du loyer, etc.

Le projet CoopColoc est donc né de la rencontre entre les besoins étudiants identifiés par la coopérative et ceux de bailleurs sociaux parisiens, qui ne parvenaient pas à remplir plusieurs de leurs grands appartements, du fait de leur prix en décalage avec les publics auxquels ils s'adressaient, mais aussi d'un mauvais travail de ciblage d'une partie du public éligible. Il a donc été convenu de transformer ces appartements en colocation étudiantes et d'en confier la gestion à Solidarité Étudiante (puis à l'ACLEF à partir de 2015) avec le fonctionnement suivant : L'ACLEF loue les appartements aux bailleurs et les sous-loue à des étudiants sur critères sociaux (éligibles au logement social). Le modèle de l'ACLEF est autofinancé, c'est-à-dire que les loyers étudiants couvrent l'ameublement, les ressources humaines et les dépenses inhérentes au fonctionnement d'une structure (assurance, déplacements, etc.). Pour

fonctionner, l'association réalise donc une marge d'environ 20% sur les loyers, sans pouvoir pour autant faire monter le montant total du loyer étudiant au-dessus des plafonds de logement social auxquels les logements en question sont conventionnés.

Il faut noter que ce modèle est particulièrement fragile, car l'association endosse tous les risques : en cas d'impayé de la part des étudiants ou de vacance de logement, elle doit quand même verser un loyer aux bailleurs et perd donc de l'argent. Nous verrons que cela a posé des difficultés importantes à l'association dans la seconde partie de son existence.

Enfin, et pour achever de comprendre le fonctionnement et l'esprit de la structure, l'ACLEF était à l'origine une association de préfiguration dans l'optique d'une transformation en SCIC. Elle a été créée en 2015 pour reprendre la main après l'expérimentation de 2014 portée directement par la SCIC mère (Solidarité Étudiante). Cependant, la transformation n'a jamais eu lieu car l'agrément d'intermédiation locative dans le logement social délivré par la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) autorisant une structure à exercer ce genre d'activité n'est délivré qu'aux associations. L'esprit coopératif, ou plutôt l'esprit SCIC dont se revendique l'association ne se retrouve donc que dans le fonctionnement de sa gouvernance, puisque l'assemblée générale calque un modèle de multi-sociétariat classique : un collège « étudiants », un collège « membres fondateurs », un collège « partenaires » et un collège « soutiens ».

Le dispositif a connu un développement fulgurant pendant ses premières années puisque son parc a quasiment doublé chaque année, passant de 3 à 5 appartements en 2015, puis à 21 en 2016 et enfin à 40 à la rentrée 2017. Ce nombre s'est stabilisé en 2018 du fait d'importantes difficultés économiques, et 104 étudiants sont actuellement logés, à un loyer moyen inférieur de 20% à la moyenne du parc privé parisien. Les bailleurs partenaires sont la RIVP, Elogie-SIEMP, Paris Habitat et ICF La Sablière (bailleur de la SNCF).

2. Crise et changement de modèle

Avant l'année 2017, l'ACLEF était principalement animée par Laurent PERL, son fondateur bénévole et membre du bureau national de Solidarité Étudiante, avec l'appui des salariés de la SCIC pour les fonctions supports. Un chargé de gestion a été recruté à la fin de l'année 2016 pour assurer de manière plus spécifique la gestion locative courante. Quant à la gouvernance,

elle était intimement reliée à l'assemblée générale de Solidarité Étudiante, composée en majorité d'étudiants. Ainsi, à plusieurs reprises, le rapport d'activité de l'ACLEF y a été présenté, et on trouve dans les textes d'orientation de la SCIC des projets et orientations stratégiques concernant directement le projet CoopColoc.

Mais plusieurs éléments survenus lors de l'année 2017 vont plonger l'association dans une crise importante. Le premier est la liquidation de la SCIC Solidarité Étudiante, qui va lourdement fragiliser la structure. En effet, les ressources humaines externalisées à la coopérative ont cessé d'exister, et L. PERL alors devenu trésorier de cette dernière n'avait plus le même temps à consacrer à la gestion du projet, étant occupé par ailleurs par les démarches de liquidation. Dans le même temps, à la rentrée 2017, l'ACLEF s'est vu confié 20 nouveaux appartements par le bailleur Paris Habitat dans le cadre d'un projet avec la Mairie de Paris. Ce doublement du parc de logement de l'association eu un effet dévastateur sur une gestion déjà fragile.

Ainsi, plusieurs appartements sont restés vacants pendant plusieurs mois, à défaut de temps de l'équipe de l'ACLEF pour les meubler, et n'ont donc apporté aucune ressource à l'ACLEF qui devait cependant toujours payer un loyer aux bailleurs. Aussi, les déménagements, changements de process et de matériels entraînés par la liquidation de la SCIC ont été à l'origine de nombreuses erreurs de gestion : erreurs de quittancement, mauvais suivi des locataires, mauvaises transmissions des informations... qui ont eu pour conséquence un nombre considérable de loyers impayés. Cette année-là, tous les risques encourus par le modèle de l'ACLEF se sont abattus sur elle au point de lui faire contracter une dette d'environ 200 000€ auprès des bailleurs. L'association n'ayant initialement pas de fonds propres, elle n'a disposé d'aucun moyen pour limiter la casse.

Face à l'urgence de la situation, qui laissait entrevoir le risque d'une expulsion d'une partie des appartements de l'ACLEF, l'association a fait le choix de se professionnaliser. Anne-Cécile Dockès a été embauchée comme coordinatrice générale à l'été 2018, avec comme mission principale de réduire la dette. Il faut bien comprendre que cette embauche n'explique pas à elle seule le fait que l'association se professionnalise. Ce dernier terme est utilisé car AC. Dockès, jusqu'alors élue bénévole dans les instances de Solidarité Étudiante, est devenue salariée d'une de ses structures, avec des missions différentes que celles qu'elle assurait en tant que présidente de la SCIC.

Cette professionnalisation dans l'urgence s'est faite au détriment de la démocratie interne de la structure, aucune réunion de l'assemblée générale n'ayant été convoquée depuis. Les orientations stratégiques ont été définies par le bureau, composé d'anciens élus de la coopérative ayant terminé leurs études. Cette thématique sera abordée plus en détail dans la deuxième partie du chapitre.

3. Perspectives de développement

Un an après ce tournant de gestion, la dette contractée auprès des bailleurs a été négociée via des échéanciers, et le renforcement de la gestion a permis d'éviter à l'association d'enregistrer de nouvelles pertes pour vacance ou impayé. La dette se réduit donc petit à petit, et plusieurs opportunités nouvelles laissent entrevoir des possibilités de développement de la structure.

En effet, les rencontres avec les associations ESSplicité et Alessia à Bordeaux et Lille à l'occasion de la constitution du réseau EKIPI ont débouché sur la volonté de certains étudiants d'imaginer la duplication de CoopColoc dans leur ville. Si l'expérience lilloise n'est pas allée plus loin que l'étude de faisabilité pour le moment, le collectif étudiant bordelais est en passe d'obtenir la gestion de logement de la part d'un bailleur social aquitain.

La ville de Bordeaux est en effet particulièrement touchée par la crise du logement. Le développement rapide et incontrôlé de la location touristique, notamment via Airbnb a fait chuter le nombre de logement étudiants de 34% dans le parc privé en 2017. Comme indiqué plus haut, cette crise a conduit à des situations difficiles, d'étudiants qui campent sur le campus de Pessac au début de l'année, ou qui n'ont pas d'autres choix que d'aller à l'hôtel ou de dormir chez leurs enseignants. Les collectivités locales (Métropole, Département, Région), globalement conscientes du problème ont aidé le porteur de projet sur place (un ancien militant d'ESSplicité) à rencontrer les bailleurs et à faire une étude de faisabilité.

Cette perspective de développement pose de nombreuses questions compte tenu de la situation économique de l'ACLEF, car une telle duplication nécessite des investissements, ne serait-ce que pour embaucher le porteur de projet sur place, acheter des meubles, et tous les frais locaux que « l'antenne » parisienne ne peut assumer directement. Or, l'association, endettée avec des fonds propres négatifs, ne peut en aucun cas prétendre à des prêts bancaires qui lui auraient permis une telle capacité d'investissement.

Face à ces premiers engagements positifs du côté de Bordeaux, l'ACLEF s'est retrouvée en janvier 2019 face au dilemme suivant : pour se développer à Bordeaux, elle a besoin de fonds pour investir. Pour en obtenir, elle doit présenter une situation financière stable et sereine aux potentiels partenaires. Elle doit donc rembourser ses dettes. Mais pour ce faire, elle doit dégager une marge plus importante, tout en continuant de concilier son niveau de loyer avec son objet social. Sa seule possibilité de dégager plus de marge est d'augmenter son parc en volume en se développant.

L'objectif du second semestre de l'année 2018-2019 a donc été de s'attaquer à ce problème avec une double stratégie :

Développer CoopColoc en région parisienne pour renforcer le modèle et augmenter la marge de fonctionnement. L'idée est que comme l'équipe salariée est déjà présente sur place (ce qui n'est pas le cas à Bordeaux), ces nouveaux appartements ne nécessitent que peu d'investissement pour entrer dans le parc. Ce développement répond par ailleurs à un réel besoin, étant établi que les difficultés d'accès au logement pour les étudiants ne se sont pas particulièrement réduites depuis 2014. Ainsi, l'ensemble des bailleurs sociaux de la petite couronne parisienne ont été contactés, et plusieurs rendez-vous positifs ont eu lieu, et devraient se concrétiser dans les mois à venir.

Organiser une levée de fonds, en assumant les difficultés économiques et en mettant en avant les perspectives de développement. Les différents axes de cette levée de fonds sont les suivants :

- Obtenir de la subvention, en répondant à des appels à projet de collectivités ou de fondations. Près de 30 dossiers ont été déposés entre mars et juillet 2019, avec plusieurs réponses positives et débuts de négociations.
- Ouvrir le capital de l'association à des apports en fonds propres avec droit de reprise. Le fond d'investissement de la MAIF (MISS), INCO et France Active ont été contactés en ce sens.
- Convertir notre dette en proposant également aux bailleurs sociaux d'entrer au capital de l'ACLEF. Cela fait par ailleurs sens avec l'identité coopérative de l'association, car ces acteurs s'investiraient sûrement davantage dans la vie démocratique de la structure.

Sur ces deux derniers points, les discussions sont en cours et le tour de table prend du temps. En effet, chaque acteur est intéressé mais attend que d'autres fassent le premier pas pour les suivre. La situation devrait se décanter dans les mois à venir.

Ces évolutions sont considérables et imposent une réflexion plus large sur le modèle de l'association. Comment se structurer dans le cadre d'une duplication sur de nouveau territoire ? Faut-il opter pour un modèle centralisé ou une fédération d'antennes indépendantes les unes des autres ? Autre question fondamentale, à l'heure où se pose la question d'intégrer de nouveaux acteurs à la gouvernance de l'association : quelle doit être la place des étudiants, alors que la gestion étudiante est jusqu'à maintenant au cœur de l'ADN et du projet politique de l'ACLEF ?

II. Quelle gestion étudiante de l'habitat coopératif ?

C'est justement cette dernière question qu'il convient de traiter dans cette partie. Comme nous l'avons vu, l'ACLEF n'a jamais disposé d'une réelle implication étudiante directe de ses locataires, dans la mesure où elle a été soumise pendant un temps aux choix stratégiques des étudiants de Solidarité Étudiante, et dans un second, laissée entre les mains de ses salariés et membres du bureau – plus étudiants, pour gérer l'urgence et empêcher la faillite.

Un nouveau modèle démocratique est à inventer afin d'éviter que l'ACLEF ne garde « d'association en gestion étudiante » que le nom, et se déconnecte petit à petit des besoins des jeunes.

1. Coopérer pour quoi faire ?

Au-delà de l'historique de projet et de la présence de la gestion étudiante dans son ADN, il est bon de redéfinir l'utilité d'une implication étudiante dans la gouvernance de l'ACLEF. Les principes de l'association sont de considérer que la pertinence du regard étudiant sur ses propres intérêts prime sur tout regard extérieur. En effet, qui de mieux placé que la personne concernée pour identifier ses besoins ? L'avis des locataires peut donc être particulièrement

éclairant sur la stratégie de l'association, ses pratiques, sa stratégie de développement. Nous avons en effet vu précédemment que le monde étudiant est en profonde mutation. L'équipe de salariés et le bureau de l'ACLEF ont donc beau être jeunes, il est établi que l'évolution des besoins étudiants risque de leur échapper si ces derniers n'ont pas voix au chapitre.

Malgré cela, il faut également distinguer l'implication de la consultation. En effet, l'avis des étudiants sur leur accès au logement et la stratégie de l'association peut tout aussi bien se recueillir via des questionnaires ou des entretiens que par une participation réelle aux décisions de la structure. Si l'on parle ici de gestion étudiante, plusieurs exemples internationaux (voir Partie 3, III.) et français nous montrent qu'un pouvoir étudiant partiel, de façade, incomplet ne peut pas fonctionner.

Le meilleur exemple est celui des résidences universitaires du CROUS, dans lesquelles les étudiants logés peuvent tous les ans voter pour des représentants au Conseil de Vie en Résidence (CVR). Pourtant, ce conseil ne peut statutairement aborder aucune question administrative réelle (montant du loyer, qualité de service), et se focalise sur d'éventuelles initiatives de vie étudiante (soirée, cohésion), avec un budget souvent dérisoire. Résultat : aucune liste étudiante n'est déposée dans une écrasante majorité de résidence, et les élections, quand elles ont lieu, n'attirent jamais plus de 10% des inscrits.

Il est donc essentiel de considérer que l'implication des étudiants dans la prise de décision de l'ACLEF ne peut pas être efficiente si elle ne concerne pas tous les sujets et ne garantit pas la possibilité effective des étudiants dans les choix de l'association.

2. Pouvoir étudiant ou gouvernance partagée, quel contrat social ?

Pourtant, l'absence d'implication de locataires depuis le début du projet laisse planer une certaine forme d'appréhension du bureau et de l'équipe de salariés quant à leur arrivée dans les instances de l'association. Le principal risque soulevé par les fondateurs de l'ACLEF est la possible divergence entre les intérêts étudiants et ceux qui selon eux, sont bons pour la structure. En d'autres termes, qu'advient-il si les locataires optent pour des choix de court terme (rénovation de leurs appartements, baisse de leur loyer) alors que l'association pourrait se positionner sur des opportunités d'élargissement de son dispositif. Le choix budgétaire entre l'amélioration de la vie des locataires et l'investissement pour permettre à plus

d'étudiants d'être logés n'est pas simple, et l'objet social large de l'association dont nous parlons plus haut le rend interprétable et ne permet donc pas de trancher cette question.

Également, une crainte liée à l'ouverture des instances est que ces dernières ne parviennent plus à remplir leur fonction d'orientation et de pilotage stratégique de l'association, en devenant davantage le « bureau des plaintes » des bénéficiaires étudiants. Il est en effet peu aisé pour un individu, de surcroît ayant peu d'expérience associative, de tirer un avis de sa situation personnelle sans en faire l'alpha et l'oméga de sa participation. Si les vécus des locataires doivent être connus et reconnus par l'association pour perfectionner ses actions, une orientation stratégique ne peut être une somme non hiérarchisée des problématiques individuelles des bénéficiaires.

Pour autant, l'observation du fonctionnement des Conseils d'Administration des CROUS par exemple amène paradoxalement l'ACLEF à initier cette ouverture consciente des risques mais sereine dans sa manière de les aborder. En effet, les dérives évoquées à l'instant dépendent principalement de la place effectivement laissée aux étudiants dans les décisions stratégiques. Il semble évident qu'un contexte de pure consultation ou de participation minoritaire à des instances amène à ne pas se sentir co-responsable d'une organisation mais revendicatif envers elle. De même, en donnant une place équilibrée aux différentes parties prenantes de l'association, les statuts de l'ACLEF ont pour objectif de favoriser l'échange et la construction d'un intérêt collectif, plus que la simple expression des intérêts de chaque groupe.

3. Pistes de travail

Très concrètement, cet enjeu d'ouverture de la gouvernance de l'association est une des priorités de l'année à venir. Les travaux réalisés en interne ont permis de définir trois principales pistes de travail de court terme.

La première est de garantir **l'application réelle des statuts** en proposant officiellement à l'ensemble des locataires d'adhérer à l'association et donc de participer à l'Assemblée générale. De même, l'adhésion sera proposée à l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, collectivités territoriales, financeurs, associations et entreprises prestataires ou participant à un des projets) de devenir adhérents au sein du collège « partenaires ». Cela devrait *a minima*

augmenter le nombre d'adhérents et rendre plus essentiel la fréquence et la régularité des instances, que ce soit les assemblées générales ou les conseils d'administration. Au-delà de cet aspect formel et finalement classique des gouvernances associatives, il s'agit d'expérimenter de nouvelles façons d'agir et de décider ensemble. C'est en pratiquant cette gouvernance ouverte que les questions se poseront réellement, que ce soit sur les échelons de gouvernance, les rôles de chaque instance, la vie des différents collèges d'adhérents, etc.

L'autre chantier qui permettra d'éviter les risques évoqués dans la partie précédente (intérêts contradictoires, perception des instances) est celui **de la formation des adhérents étudiants**. Au-delà de la nécessité de comprendre les votes statutaires d'une association (budget, rapport d'activité, fonctionnement de la structure, etc...), il s'agit d'éclairer les locataires sur l'histoire de l'association, mais également le contexte général du logement social et du logement étudiant en France. Développer ainsi l'expertise des étudiants sur ces questions qui sont au cœur de la réflexion stratégique de l'ACLEF garantira davantage la pertinence de leur intervention dans les instances.

Ensuite, et il s'agit en fait plus d'un principe général que d'une piste de travail, **l'équipe salariée qui prend dans les faits les décisions stratégiques au quotidien devra accepter ce changement de modèle**. Les arguments développés précédemment rendent indispensable la transparence et la bienveillance dans ce processus d'installation d'une réelle gouvernance partagée. Sans transparence réelle, les décisions des instances ne pourront pas impacter positivement le fonctionnement de la structure. Et sans bienveillance, si on ne permet pas aux étudiants de comprendre les cadres dont ils peuvent se saisir et le pouvoir qu'ils peuvent y pratiquer, ils ne s'impliqueront pas et ce changement de modèle aura été fait en vain.

Enfin, il faut noter que l'ACLEF a tissé des liens avec plusieurs organisations équivalentes à travers le monde. L'examen des comptes-rendus des différentes rencontres permettent de mettre en lumière des fonctionnements démocratiques assez différents, et qui peuvent éclairer l'ACLEF dans sa réflexion sur son modèle de gouvernance. Les documents consultés font l'étude de plusieurs organisations :

- UTILE au Canada
- NASCO au Royaume-Uni
- La Cigüe à Genève (Suisse)
- L'ALJF à Lausanne (Suisse)

- Le BSN en Norvège
- Le SSSB en Suède

Certaines de ces structures affichent leur désintérêt pour la participation étudiante, d'autres rendent la présence de leurs locataires aux assemblées générale obligatoire, d'autres encore s'appuient sur des organisations étudiantes représentatives pour faire fonctionner leur gouvernance. Ces différents modèles pourront inspirer l'ACLEF dans ses réflexions.

Conclusion

L'histoire et le présent de la gestion étudiante témoignent à la fois d'une importante capacité d'innovation et d'une grande fragilité de ce mouvement, à la croisée entre la vie étudiante et l'économie sociale et solidaire. Au cœur des enjeux cruciaux des différentes structures se retrouvent la définition d'un modèle économique viable et l'impératif de démocratie. Thématiques chères à l'ESS, mais qui sont accentuées par les spécificités de ce temps de la vie : précarité importante, peu d'expérience de gestion et d'engagement, seulement quelques années à l'université, etc.

Mais ces fragilités sont également une force pour l'économie sociale et solidaire étudiante. Malgré les crises, des activités ont redémarré. Malgré des bouleversements, des projets ont survécu et ont souvent permis beaucoup. Tant en termes de réalisations concrètes pour les jeunes, qu'en apport sur le temps long pour les étudiants qui y ont contribué : travail collectif, prise de conscience politique, éducation populaire. L'ensemble des acteurs étudiants côtoyés et interrogés lors de la rédaction de ce mémoire se retrouvent sur un point : leur expérience en gestion étudiante a profondément changé leur vie.

Nul doute donc que l'effervescence de ce mouvement et son éternelle capacité à rebondir lui permettront de faire face aux défis qui l'attendent.

Bibliographie & Webographie

LEGOIS, JP. ; MONCHABLON, A. ; MORDER, R. ; 2007, *Cent ans de mouvements étudiants*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) »

MORDER, R. 2006, *Naissance d'un syndicalisme étudiant - 1946 : La charte de Grenoble*. Collection « Groupe de recherche sur les mouvements étudiants (Germe) ».

HAMON, T. ; 2003, *La solidarité professionnelle au sein des communautés de métier dans la Bretagne d'Ancien Régime (XV^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*. Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale.

MILESY JP. ; 2017, *Petit précis d'histoire sociale de l'Économie sociale*. Note de la Fondation Gabriel Péri.

AGACINSKY, D., *[La politisation du mouvement étudiant pendant la guerre d'Algérie :](https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1106/files/2013/01/GRM2.68-EN-FRANCE.Agacinski.pdf)*
<https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1106/files/2013/01/GRM2.68-EN-FRANCE.Agacinski.pdf>

LEBERT, C, « La création de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF », *cahier du GERME* N°27

MORDER, R (2003). « Éléments pour l'histoire politique de la mutuelle nationale des étudiants de France », *Les cahiers du GERME*, n°4, p43

ARGIBAY, C., « De l'amphithéâtre à l'hémicycle ? Socialisation au métier politique et réseaux militants des dirigeants étudiants de la MNEF (1962-1986) » : <http://www.germe-inform.fr/?p=318>

JAKOBI, JM. MACHON, JJ. ROURE, JC., 1963, « L'Uni-Club », *Revue universitaire*, n°3, p15-26.

PERL L., *Gouvernance des SCIC : Le cas d'une coopérative de gestion étudiante*, 2016, Mémoire sous la direction d'Aline Osman, Université de Marne-La-Vallée - Master 1 Économie Sociale et Solidaire.

Documents Étudiants N°6, Mai 1961, sur *la Cogestion Étudiante*

Mutuelles étudiantes et concurrence : le péché originel : <http://www.germe-inform.fr/?p=1368>

« La Mutuelle des Étudiants choisit la mutuelle Intériale », 2015, *Les Echos*

« La Mutuelle des étudiants menacée de dissolution dans celle des policiers », 2018, *Le Monde*

Observatoire de la Vie Étudiante, « Engagements étudiants et sentiment d'intégration »₂, *OVE Infos* N°33

Circulaire n°2011-1021 - Développement de la vie associative et aux initiatives étudiantes : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=58373&cbo=1

Site Internet du GERME : <http://www.germe-inform.fr/>

Représentation étudiante dans les Œuvres Universitaires : https://fr.wikipedia.org/wiki/Représentation_étudiante_dans_les_Œuvres_universitaires

Histoire de la Fondation Santé des Étudiants de France : <http://www.fsef.net/index.php/la-fondation/histoire>

La Mutuelle Nationale des Étudiants de France :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutuelle_nationale_des_%C3%A9tudiants_de_France#Les_conqu%C3%AAtes_et_r%C3%A9alisations_de_la_MNEF

Présentation de la FAGE : <https://www.fage.org/les-assos-Étudiantes/presentation/>

Le site internet d'ANIMAFAC : <https://www.animafac.net/>

Le site internet d'ESS'Pace : <https://www.esspace.coop/>

Le Blog de Fac Initiatives : <http://www.fac-initiatives.fr/>

Le site internet de l'ACLEF : <https://www.coopcoloc.fr/>

La page Facebook de Solidarité Étudiante 974 :

<https://www.facebook.com/SolidariteÉtudiante974/>

Epicoop, une épicerie coopérative pour lutter contre la précarité étudiante :

<https://www.linfo.re/la-reunion/societe/674860-epicoop-une-epicerie-cooperative-pour-lutter-contre-la-precarite-Étudiante>

Le site internet de l'Épicerie Gratuite : <https://epiceriegratuite.site123.me/>

Le site internet de LieU'topie : <https://www.lieutopie-clermont.org/>

La page Facebook Le Bocal :

https://www.facebook.com/pg/lebocalnanterre/about/?ref=page_internal

Le site internet de EVE : <https://eve-grenoble.fr/seve>

La page Facebook de LabEESS : <https://www.facebook.com/labeessnanterre>

Le site internet d'ESSplicite : <https://essplicite.com/>

La page Facebook de Coop en 8 : <https://www.facebook.com/CoopEn8/>

Bilan de Coop'en 8 2018 : « La première coopérative éphémère étudiante en France ! »

Le site internet de la SCIC B323 : <https://scicb323.wordpress.com/>

Le site internet de Coop-à-prendre : <https://coopaprendre.wixsite.com/coop>

Annexes

Annexe 1 : extraits de textes d'orientation de l'UNEF (2001, 2009, 2011, 2013)

Annexe 2 : Cartographie de l'économie sociale et solidaire étudiante

Annexe 3 : La carte des AGORAé

Annexe 4 : Statuts de l'ACLEF

Annexe 5 : Extrait du rapport d'activité 2018 de l'ACLEF

Annexe 6 : Extrait du dossier de levée de fonds 2019 de l'ACLEF

ORIENTATION - Majorité Nationale

nécessaire évolution des institutions universitaires, cet objectif constitue en soit un enjeu nouveau. Ainsi le syndicat doit à la fois être le relais des associations qui élargissent notre cadre de vie et être lui-même à l'initiative de l'organisation d'espaces de vie.

Créer un office des associations

Depuis les années 80, de nombreuses associations se sont créées sur tous les campus universitaires. L'engagement local est souvent la première source de nombreuses initiatives et constitue la démonstration que les étudiants croient toujours en l'action collective.

La diversité des engagements ne doit pas apparaître comme un frein mais comme une force. Faire vivre la citoyenneté et transformer l'université sont des démarches que syndicats et associations ont longtemps développées de leur côté. La complémentarité entre les uns et les autres, malgré des méthodes et des moyens d'action parfois différents, constitue un atout pour le mouvement étudiant. **Rassemblez autour d'un projet syndical fort, le rapport de force nous sera d'autant plus favorable.**

Nous proposons de permettre le travail en amitié avec ces associations par la création d'un office des associations. Il permettra notamment l'intégration de tous ces partenaires autour de nos publications, de nos commissions et de tous nos combats... Nous nous battons aussi pour la mise à disposition de locaux permettant le développement des activités de ces associations, notamment de celles qui ne se présentent aux élections. Cet office devra garantir le respect de l'identité de chacune de ces associations.

Une fédération nationale des étudiants étrangers

Il est temps de remettre en place une grande fédération de l'UNEF qui rassemble les associations et syndicats d'étudiants étrangers présents nationalement (UEFT, UCAF) et dans les universités. Elle doit être l'aboutissement du travail déjà entamé ensemble depuis de nombreuses années et permettre à ces associations de participer aux débats de l'UNEF, tout en gardant leur autonomie. Elle sera un outil pour la conquête de droits nouveaux et la défense au quotidien des étudiants étrangers.

c) Construire un syndicat de masse

Nous ne nous vivons pas comme une avant garde éclairée, qui, seule, permettrait de nous elles conquies. Notre rôle, c'est provoquer l'engagement, convaincre sur nos revendications et faire adhérer le plus grand nombre. Un étudiant qui adhère, sans pour autant s'investir pleinement, est un étudiant qui sera plus à même de se mobiliser.

Pratiquer la syndicalisation permanente

Elle doit être au cœur de notre activité militante. Chaque campagne, chaque élection, chaque mouvement doivent également avoir pour objectif l'adhésion du plus grand nombre au syndicat : chaque militant doit systématiquement proposer l'adhésion au syndicat. Il s'agit à chaque intervention de l'UNEF, de convaincre sur l'utilité du syndicat, la force du nombre. C'est une nouvelle pratique militante qui est indispensable à la construction du syndicat de masse. Elle nous a déjà permis cette année d'augmenter fortement la syndicalisation. Cet effort devra se pérenniser.

Un syndicalisme de proximité

Il nous faut poursuivre un travail de proximité par le biais de délégués syndicaux présents dans chaque amphithéâtre. Il leur revient le relais à la fois de nos campagnes et des attentes des étudiants. Ces délégués, ainsi que les campagnes réalisées à nos examens encourageront encore davantage les étudiants à se diriger vers l'UNEF-ID pour tout problème universitaire. C'est le plus souvent par ce prisme, celui d'un universitaire, que la prise de conscience de l'utilité de l'UNEF-ID collective s'opère.

Le travail dans les filières

Les AGE et les autres dans lequel sont élaborées et menées les campagnes. C'est l'AGE qui donne une obligation d'engagement à toutes les campagnes, elle est en effet la mieux à même d'organiser la solidarité entre les différents sites et les universitaires.

- ◆ Mais l'UNEF-ID doit avoir une réflexion sur les filières qui peut être réalisée à travers des campagnes par filière.
- ◆ Dans la perspective donnée par la Charte de Grenoble, considérant l'UNEF-ID comme un travailleur intellectuel, l'UNEF-ID peut rassembler les adhérents d'une même filière afin de profiter de leurs connaissances spécifiques pour enrichir le travail du syndicat sur le contenu des enseignements comme sur des débats de société. Le mouvement des étudiants en Economie a, sur cette question, constitué des étudiants en Economie a, sur cette question, constitué un bon exemple.

Les Coopératives

Les coopératives sont également un atout majeur pour la construction du syndicat de masse. Le mouvement syndical s'est construit et développé autour de trois axes : le syndicat, qui défend et informe ; la mutuelle, qui garantit la protection sociale et la coopérative, outil de solidarité et de socialisation. Ainsi, nos coopératives répondent à notre volonté de syndicalisation permanente.

Elles offrent un cadre de discussion et donc un relais important de notre activité militante quotidienne. De plus, notre politique tarifaire et la double tarification sensibilisent les étudiants aux questions d'économie sociale, de solidarité et plus généralement aux valeurs que nous défendons. La tenue d'une permanence dans les MDE ne peut être qu'un acte militant car elle garde pour finale la syndicalisation à une organisation de défense des intérêts matériels et moraux de notre milieu tel que la charte de Grenoble l'a défini.

Pour autant, beaucoup de chemin reste à parcourir pour renforcer ce secteur tant en terme de diversification des services, de structuration ou de multiplication de nos MDE. Par exemple, trop d'étudiants restent écartés des activités culturelles ou sportives. Le syndicat doit participer à la démocratisation de ces activités. Pour diversifier nos services, il est nécessaire que de nouvelles MDE affiliées à l'ONME soient créées : seule la multiplication et la mise en commun de nos moyens est à même d'aboutir au renforcement de l'ONME, et donc à la construction d'un véritable syndicat de masse.

Le projet que nous portons est ambitieux. La nouvelle donne économique mais aussi la nouvelle donne sociale montrent qu'aujourd'hui tout est possible. Nous ne pouvons prendre la responsabilité de laisser s'échapper ce moment. Il faut saisir l'instant pour réinventer le service public d'Education qui soit un modèle pour tous les pays européens et gagner l'autonomie de toute la jeunesse. Pour cela, il nous faut rassembler tous les étudiants, tous les jeunes et nous mobiliser dès la rentrée.

devoir rassembler autour de notre conception du syndicalisme de transformation sociale.

A - L'UNEF organisation de transformation sociale

L'UNEF s'inscrit dans la tradition du mouvement ouvrier. Rassemblant les étudiants pour assurer leur défense matérielle et morale, indépendamment des opinions philosophiques et religieuses de chacun - le seul propriétaire de L'UNEF, c'est ses adhérents. Nous défendons un syndicalisme revendicatif, qui combine la rue et les urnes. Nous refusons la fausse division entre syndicalisme de lutte et syndicalisme d'accompagnement. Dans la période, seul un syndicalisme de transformation sociale, alliant rapport de force construit et recherche permanente de débouchés, évitera deux écueils : celle des luttes qui n'ont pas su trouver de traduction concrète pour les étudiants et celle de l'existence d'une bureaucratie qui se juge à elle seule légitime pour négocier dans l'intérêt des étudiants en dehors de tout rassemblement majoritaire. Parce qu'un pas vaut mieux que mille programmes, aucune victoire n'est ni partielle, ni totale : elle nous donne un point d'appui pour aller plus loin, a condition de construire avec les étudiants un rapport de force permanent. Dans le contexte, nous devons être en état de mobilisation permanente (syndicalisation, pétitions, élections, assemblées générales, grève...) afin de structurer notre milieu, de l'organiser et de le préparer à l'affrontement avec le gouvernement en lui donnant le cas échéant les moyens de se mobiliser.

B - Renforcer l'outil syndical pour résister et conquérir de nouveaux droits

La construction d'un syndicat de masse, outil au service des étudiants doit nous permettre de renforcer le rapport de force, d'accroître nos champs d'intervention et de légitimer notre action.

1. Construire l'unité du mouvement étudiant

Plus que jamais, dans une période de régression sociale et d'attaques contre le service public d'enseignement supérieur, l'UNEF a vocation à souvrir et à organiser en son sein toute la jeunesse pour porter sa voix et faire avancer ses droits. Conscients de nos responsabilités pour créer les conditions du rassemblement, nous souhaitons faire de ce chantier une priorité. Pour nous, il doit reposer sur 3 principes : le respect du pluralisme

reposant sur le droit de tendance, la construction de cette démarche au sein de la « maison commune » qu'est l'UNEF, et le syndicalisme de transformation sociale. Les premiers pas franchis depuis l'appel au rassemblement du mouvement étudiant doivent nous permettre de passer à une nouvelle étape dans les mois à venir. Nous prendrons toutes les initiatives pour faire avancer ce processus : construction de campagnes locales communes, élaboration de listes communes lors des échéances électorales locales...

Au vu du contexte politique et social, chacun doit prendre ses responsabilités. Le renforcement du mouvement étudiant est plus que jamais incompatible avec ses divisions. Ceux qui prônent la division au nom d'un soi-disant pluralisme font le jeu des réactionnaires qui savent profiter à la moindre occasion des divisions du camp adverse. L'unité du mouvement étudiant est fondamentale pour construire des mobilisations larges et pour maintenir un rapport de force durable.

2. Des sections syndicales au service des étudiants

Afin de renforcer le rapport de force à tous les niveaux, l'UNEF doit ainsi se doter de sections syndicales fortes, permettant d'assurer, au quotidien, la défense individuelle et collective de tous étudiants. Nous devons également formuler, dans les filières, des revendications pour répondre aux problématiques de tous les étudiants. Parce que syndiquer le plus grand nombre d'étudiants est aussi un élément déterminant pour augmenter le rapport de force et assurer notre indépendance financière, la syndicalisation permanente doit être au cœur de notre activité.

3. Les élections étudiantes au service du rapport de force

Dans un an se dérouleront les élections universitaires et au CROUS organisées dorénavant sur une même période. Cette période électorale doit être un enjeu majeur pour l'organisation : chaque étudiant convaincu est un outil supplémentaire au service du rapport de force. Au service de notre projet syndical, nos élus participent concrètement à faire avancer nos propositions. Notre réseau d'élus doit être structuré pour mutualiser les expériences et les victoires locales.

C. L'UNEF organisation de jeunesse

L'UNEF, en tant qu'organisation de jeunesse, n'a pas vocation à intervenir seulement sur les

questions universitaires. Elle doit se saisir de tous les sujets permettant d'aboutir à la transformation de la société.

1. Face à la crise renforcer et développer les solidarités

Le mouvement ouvrier s'appuie sur trois piliers : le syndicat pour défendre ses droits, la mutuelle pour assurer la protection collective et la coopérative pour organiser la solidarité matérielle au quotidien. L'UNEF s'est construite sur cet héritage pour améliorer les conditions matérielles, sanitaires et morales des étudiants. Face à la crise et aux politiques libérales qui cassent tous les systèmes de protection collective, nous devons renforcer et développer les solidarités en direction des étudiants et de l'ensemble de la jeunesse.

- Renforcer la Mutuelle des Etudiants comme outil de transformation sociale

La gestion du système étudiant de sécurité sociale doit nous permettre d'agir au quotidien sur l'accès aux soins, la prévention des risques spécifiques à la jeunesse pour améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Le lien permanent entre les élus de la LMDE, élus sur des listes soutenues par l'UNEF, et les militants du syndicat, doit permettre de conserver une mutuelle militante, à l'offensive pour défendre le régime de sécurité sociale étudiant.

- Renforcer la solidarité en développant les services pour les étudiants

Là où le service public est défaillant, l'UNEF doit permettre à chaque étudiant d'avoir accès aux services nécessaires au bon déroulement de ses études. Les coopératives sont un outil essentiel pour organiser la solidarité. Elles sont aussi un outil décisif pour structurer davantage notre milieu et développer notre organisation. Le développement de partenariats culturels et de services pédagogiques sont autant de pistes à explorer pour améliorer le quotidien des étudiants. Mais au-delà, sur le modèle des caisses de secours créées par les ouvriers, nous devons réfléchir au développement de nouveaux outils pour protéger les étudiants et développer la solidarité.

2. Engagés contre les discriminations

Ce qui motive notre combat, c'est la bataille pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations, qu'elles soient sociales, culturelles, de genre ou fondées sur l'orientation sexuelle. L'UNEF doit s'engager et être de toutes



tiques. Quelque soit l'issue du scrutin, l'UNEF devra être un interlocuteur incontournable pour le futur gouvernement.

Développer l'UNEF pour renforcer le syndicalisme étudiant

L'UNEF a rencontré des difficultés importantes à mobiliser les étudiants lors des élections aux CROUS de 2010, enregistrant un tassement important de son nombre de voix et la perte d'une dizaine d'élus. Ces résultats sont avant tout liés à la désignation d'une génération qui n'a connu que le libéralisme. Ils ont suscité une réflexion interne, notamment sur le lien de l'UNEF à son milieu et sa capacité à le mettre en dynamique.

À l'heure où l'ensemble du monde syndical s'interroge sur l'efficacité de sa démarche, il est indispensable que l'UNEF se donne des perspectives de progression. Elle doit être capable d'accueillir plus d'étudiants en son sein, de renforcer son lien avec le milieu en cherchant l'association de tous, et de repenser une partie de son mode d'organisation et de ses outils.

L'UNEF un lieu d'engagement pour tous les étudiants

• *Poursuivre la construction d'un syndicat de masse*

L'UNEF est un syndicat de masse. Ses positions sont en phase et reprises par notre milieu, et elle est capable d'impulser des manifestations avec plusieurs centaines de milliers de personnes. Mais elle rencontre toujours des difficultés à augmenter sensiblement son nombre d'adhérents. En dehors des périodes de grandes mobilisations les dynamiques militantes reposent essentiellement sur un noyau dur de militants.

La syndicalisation doit être au cœur de notre activité toute l'année. Après chaque mobilisation collective, chaque campagne de défense individuelle, chaque campagne d'information sur les services proposés par l'UNEF, la proposition d'adhésion doit être automatique. La réadhésion systématique est aussi un support indispensable pour réaliser ces objectifs.

Notre action doit s'adresser à tous les étudiants. Il faut partir de ce que vit un étudiant, dans chaque formation, et proposer des campagnes syndicales par filière qui répondent à leurs besoins. Le syndicat

ne doit pas se satisfaire d'une situation où plus de 90 % de ses adhérents sont concentrés sur 50 % des lieux d'enseignement. L'UNEF doit se doter d'une stratégie de construction qui lui permette de progressivement s'implanter sur tous les lieux d'études.

L'UNEF doit permettre à chaque étudiant quelque soit son temps disponible de s'investir dans le syndicat. L'UNEF doit aussi se servir de structures, telles que la FERUF et la FENEC pour développer son champ d'intervention et préciser son corpus revendicatif. Le syndicat doit aussi se fixer l'objectif d'offrir des débouchés à toutes les volontés d'engagement étudiant, en renforçant ses liens avec le tissu associatif et le monde de l'éducation populaire.

Des nouvelles priorités syndicales pour faire progresser l'UNEF

• *Répondre aux nouveaux besoins des étudiants*

L'UNEF répond aux besoins des étudiants lors des rentrées, des périodes d'inscription et d'examen, avec l'organisation de campagnes syndicales spécifiques d'information. Elle doit aller plus loin en rénovant sa manière d'aborder la défense et l'assistance individuelle pour se rendre indispensable.

L'UNEF accompagnera les étudiants dans toutes leurs démarches. Pendant les recherches de stages, les périodes de réorientation, les demandes de FNAU, l'UNEF doit mettre en place des permanences pour accompagner les étudiants et les informer sur leurs droits.

Alors que l'individualisme bat son plein et que la crise a accentué la précarité chez les jeunes, il est nécessaire de porter une vision de solidarité sur les lieux d'étude et de vie des étudiants. Lorsque le service public est défaillant, l'UNEF doit répondre aux besoins et aux problèmes des étudiants. Il faut développer des nouveaux services répondant aux problématiques des étudiants : face à l'échec en premier cycle, développons des services pédagogiques, face au problème de restauration et le manque de lieu de vie dans les universités, développons nos coopératives comme des réels lieux de vie tenus par les étudiants au sein des universités.

• *Renforcer le lien avec le milieu étudiant*

Faire évoluer les méthodes de communication ne revient pas à abandonner les méthodes de militantisme « traditionnelles » mais à intégrer de

nouveaux modes d'intervention pour renforcer l'efficacité syndicale. Le nouveau site internet sera construit pour être utile pour les étudiants et les adhérents : informations, services, espace adhérents, etc. Notre communication doit permettre d'impliquer plus d'étudiants dans nos campagnes syndicales et de les rendre plus attractives. Il faut rythmer toutes nos campagnes : opérations de lancement, actions pour augmenter le rapport de force et associer tous les étudiants. Il faut généraliser les déclinaisons locales à chaque campagne nationale et donner les outils aux AGE pour qu'elles développent leurs initiatives locales et leur réactivité.

S'investir pour défendre et développer la LMDE

• *La priorité : défendre le régime étudiant*

Le gouvernement met à mal le régime étudiant de sécurité sociale par les déremboursements, la baisse des ressources de la caisse nationale de l'assurance maladie, et en asphyxiant les mutuelles par de nouvelles taxes. La survie du régime étudiant de sécurité sociale, première pierre du statut social, est en jeu. Dans ce contexte difficile, l'UNEF doit s'investir pleinement dans la LMDE et défendre le régime étudiant avec comme finalité son refinancement. L'enjeu est de créer les conditions d'un rapport de force renouvelé sur la question du régime étudiant auprès des pouvoirs publics. Sensibiliser notre milieu à la pertinence de ce régime géré par et pour les étudiants est une nécessité.

• *La mutuelle un outil pour faire progresser les droits des étudiants*

La LMDE est une organisation militante qui mène des batailles pour protéger et améliorer le système de santé pour les jeunes. Par des actions de prévention, mais aussi des campagnes militantes, elle est un outil pour faire avancer le droit des étudiants. L'UNEF s'investira pleinement dans les instances décisionnelles de la LMDE pour garder une mutuelle à l'offensive.

• *Les nouveaux champs d'intervention*

L'UNEF et la LMDE doivent créer de nouveaux outils pour répondre aux besoins des étudiants. Au vu du manque de logements CROUS, il est envisageable de réfléchir à des logements sociaux gérés par et pour les étudiants. Il faut développer les solidarités bancaires pour répondre

L'UNEF OUTIL DE RÉENGAGEMENT COLLECTIF AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Entre volonté d'engagement, traduite notamment dans la réalisation de la mobilisation des retraités et décloisonnement des institutions traditionnelles, matérialisée par un fort taux d'abstention aux élections, les jeunes nous rappellent un rapport complexe à l'engagement collectif.

Mais que de plus en plus de jeunes se tournent vers un engagement individuel, la force de l'UNEF est de se trouver à un carrefour d'engagements, de rassembler les étudiants d'horizons divers. Cette position nous confère une responsabilité importante pour valider et poursuivre l'engagement collectif.

Une démarche syndicale offensive et militante pour la conquête de nouveaux droits

Parce qu'un pas de plus vaut mieux que mille programmes, chaque victoire est un point d'appui sur lequel toute l'organisation pourra se reposer. Quel que soit le contexte, l'UNEF construit le rapport de force pour aller chercher des prises d'avantages par la négociation. Cette démarche syndicale entièrement tournée vers l'efficacité des luttes nous a permis de préserver des acquis importants mais aussi d'arracher des victoires aux gouvernements les plus durs, comme le dixième mois de bourse obtenu sous le mandat de N. Sarkozy.

Parce que nous avons une obligation de résultat, nous refusons de nous laisser enfermer entre un soi-disant syndicalisme de lutte et un syndicalisme dit d'accompagnement. Notre démarche consiste à créer des brèches et à s'y engouffrer pour avancer pied à pied sur tous les terrains. Il n'y a pas une bonne façon de faire, qu'il suffirait de reproduire à chaque combat. Au contraire, nous disposons d'un véritable arsenal de moyens d'action et nous refusons de nous priver de quel qu'outil que ce soit, de la pétition à la grève, tant que celui-ci est efficace pour gagner des droits.

La construction du rapport de force n'est donc pas un concept abstrait. Elle repose sur nos capacités à nous adresser et à convaincre chaque étudiant pour massifier notre mouvement. La Majorité Nationale défend ainsi un syndicalisme qui allie militantisme au plus près des étudiants et éducation populaire ; notamment par une large diffusion de formations, condition d'émancipation personnelle mais aussi d'efficacité syndicale.

Une union nationale au cœur de la transformation sociale

La clé de notre rapport de force et de notre efficacité syndicale est une union nationale qui repose sur des AGE fortes et solidaires, en capacité de voter et même prendre les mêmes décisions tout en répondant aux besoins et aux spécificités de chaque étudiant.

Quel que soit son lieu d'étude, un étudiant doit avoir droit à être protégé et défendu. Par des permanences régulières, les militants du syndicat poursuivent leur travail d'aide aux étudiants de toutes les filières. Le syndicat ne doit pas se satisfaire d'une situation où plus de 90 % de ses adhérents sont concentrés sur 50 % des lieux d'enseignement. Le recrutement et la construction de sections syndicales sont donc un combat de tous les instants, pour permettre de progressivement s'implanter sur tous les lieux d'études, en développant des comités d'action syndicale implantés sur un maximum de sites délocalisés.

• Agir sur tous les lieux de pouvoir

Les modifications du paysage universitaire ont un impact sur nos échelons d'intervention. Avec l'autonomie des universités, la déconcentration des choix politiques, les prises de décisions sont de plus en plus décentralisées. Afin d'articuler les avancées nationales et de s'assurer de leur application au niveau local, notamment en ce qui concerne la loi d'enseignement supérieur, et à la veille d'élections locales, les AGE devront se doter de campagnes adaptées, développer un travail commun entre elles pour porter et appliquer localement nos revendications afin d'agir sur tous les lieux de pouvoir.

• Un syndicat ancré dans le mouvement social

Agir pour les jeunes, c'est défendre tous les salariés, c'est pourquoi l'UNEF ne limite pas son

action à la défense corporatiste des étudiants mais l'inscrit dans une dynamique élargie et rationnelle.

Le combat aux côtés des confédérations syndicales est donc identitaire à l'UNEF. Si nous ne laissons personne dicter nos choix, l'action de l'UNEF n'est pour autant pas déconnectée des autres organisations. Au contraire, elle œuvrera pour l'unité du mouvement social, en participant aux intersyndicales locales, nationales, et en mettant en avant l'intérêt des jeunes.

Un défi, massifier le syndicat et élargir son champ d'intervention

Lutter contre le repli sur soi, et les reliefs individualistes est un des piliers de notre démarche syndicale. Un étudiant syndiqué est un étudiant protégé mais surtout convaincu que c'est collectivement qu'on améliore ses conditions de vie. Défendre au quotidien les étudiants, les informer, les aider à obtenir un FNAU, ou se faire rembourser leurs frais d'inscription, sont autant de preuves de l'efficacité syndicale et de portes d'entrée dans la lutte collective. Parce que l'engagement collectif est le meilleur rempart contre l'individualisme, un étudiant syndiqué à l'UNEF est un étudiant qui se mobilisera d'autant plus facilement pour défendre ses conditions d'études ou gagner de nouveaux droits.

• L'UNEF comme maison commune de tous les étudiants

Pour amplifier notre travail de rassemblement au sein de l'UNEF, il est de notre responsabilité de permettre à tous, quelles que soient leurs analyses de l'action du syndicat, de trouver leur place au sein de l'UNEF. C'est pourquoi nous sommes attachés au droit de tendance qui permet à chacun de se retrouver autour d'analyses et de perspectives communes. Le droit de tendance est une garantie pour l'organisation de débats apaisés, dans le seul souci de défendre les intérêts étudiants, et d'une protection contre la cartélisation. C'est l'expression quotidienne du débat de tendances qui détermine la qualité et la justesse de nos décisions.

• L'indépendance, gage d'efficacité et d'unité

Pour garantir son efficacité, nous défendons

un syndicat indépendant des organisations politiques et syndicales, ainsi que des administrations. Notre seule et unique boussole est l'intérêt des étudiants. Les décisions de l'UNEF se prennent entre étudiants adhérents du syndicat. Toute action collective s'inscrit de plus sur le terrain politique, l'UNEF n'est pour autant pas déconnectée des contextes économiques, universitaires et politiques quand elle élabore ses priorités d'intervention syndicale.

L'UNEF, moteur de la vie étudiante sur les campus

L'UNEF s'est dotée d'un nouvel outil avec la Solidarité étudiante (SE), première coopérative nationale étudiante. Gérée par et pour les étudiants, la SE est basée sur les principes de l'économie sociale et solidaire et contribue à développer la solidarité entre les étudiants sur les campus pour pallier les manques du service public.

L'UNEF a dès lors un rôle déterminant à jouer dans la promotion d'une vie associative indépendante plus solidaire et plus dynamique sur nos campus. Il est primordial de promouvoir une vie associative indépendante des administrations dans nos établissements. Pour cela, il est important de dissocier les organisations siégeant ainsi dans les conseils de l'Université et celles qui ont vocation à animer les campus. En renforçant notre lien avec le milieu associatif, la promotion de la vie associative doit devenir un élément incontournable de son intervention syndicale.

L'UNEF au cœur du réengagement de la jeunesse

L'UNEF porte en elle la responsabilité de s'exprimer sur chacun des sujets en lien direct à la jeunesse. Consciente que la société ne peut évoluer sans sa jeunesse, notre organisation poursuivra son engagement au sein de collectifs élargis portant la voix de la jeunesse. Le travail avec d'autres organisations et l'intervention de l'UNEF au sein du Forum Français de la jeunesse doit permettre, par exemple, d'exiger un véritable débat public sur la place et la confiance accordées aux jeunes dans les institutions politiques.

Cartographie ESS étudiante

Tiers lieux étudiants

 Tous les éléments

Épiceries et cafétérias solidaires

 Tous les éléments

Associations de promotion de l'ESS

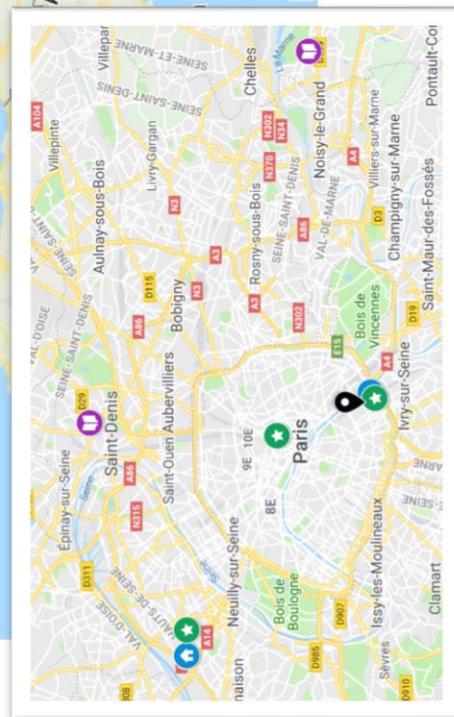
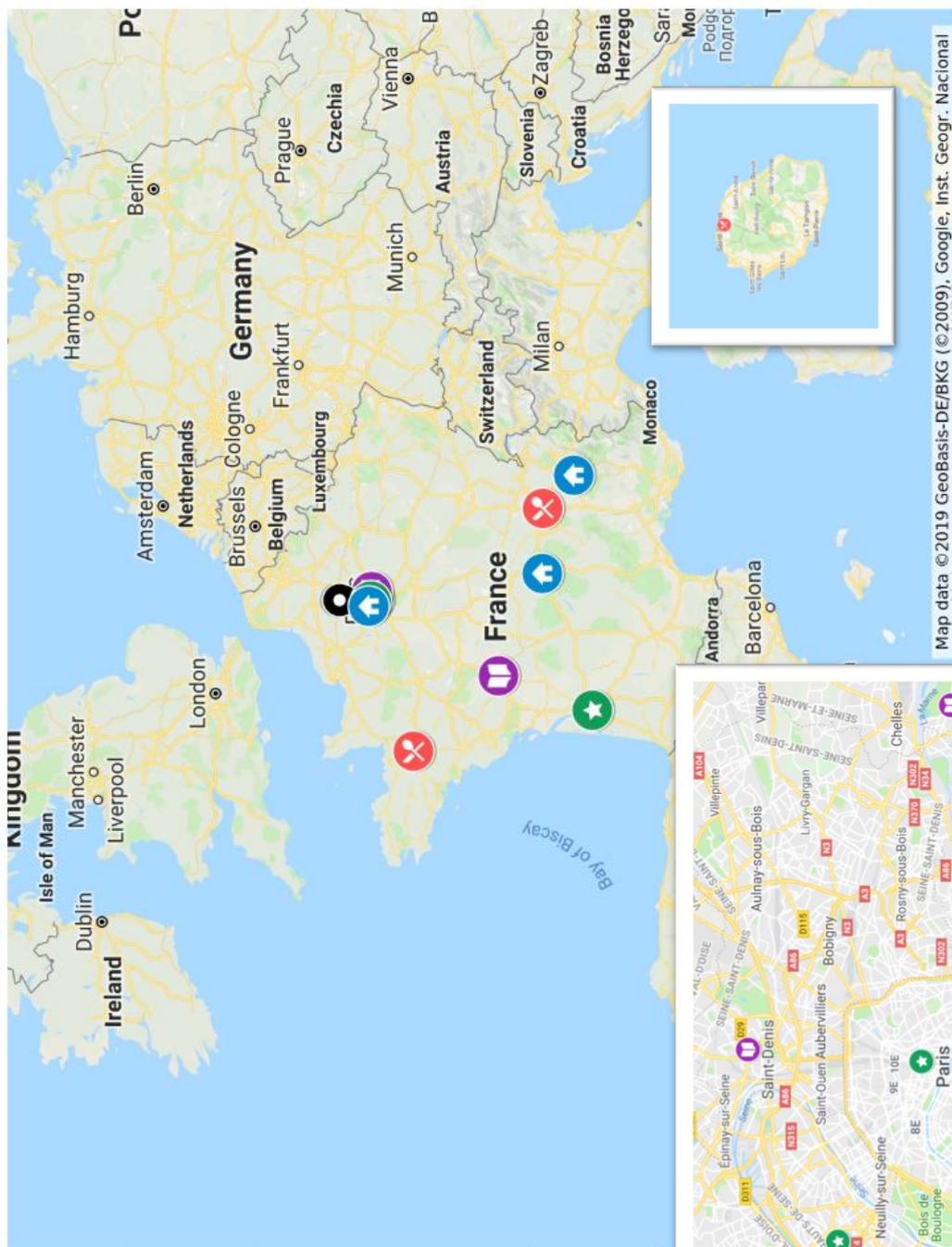
 Tous les éléments

Coopératives pédagogiques

 Tous les éléments

Autre.xlsx

 ACLEF



Annexe 4 : Statuts de l'ACLEF

L'ACLEF – Statuts – Adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 août 2018

STATUTS DE L'ASSOCIATION

« L'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants-es de France »



Article 1 ^{er} – Constitution	2
Article 2 – Objet	2
Article 3 – Siège social	3
Article 4 – Durée	3
Article 5 – Admission – Compétition	3
Article 6 – Radiations	3
Article 7 – Ressources	4
Article 8 – Moyens	4
Article 9 – Collèges de vote	4
Article 10 – Assemblée Générale Ordinaire	5
Article 11 – Assemblée Générale Extraordinaire	6
Article 12 – Conseil d'Administration et Bureau	6
Article 13 – Indemnités	8
Article 14 – Limitation des rémunérations des salariés et dirigeants et les mieux rémunérés	8
Article 15 – Limitation des rémunérations financières	8
Article 16 – Règlement intérieur	9
Article 17 – Dissolution	9
Article 18 – Libérations	9

SIREN : 811 479 138 – Siège social : 35 rue Jean-Antoine de Boff, Paris 13^e

SC 1

L'ACLEF – Statuts – Adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 août 2018

Préambule

Constatant les difficultés éprouvées par les étudiants de France de se loger dans des conditions décentes au sein du marché locatif privé, ainsi que la saturation de l'offre publique de logement étudiant, les adhérents de l'association ont décidé d'intervenir dans le champ du logement étudiant.

C'est dans cette optique qu'a été développé le dispositif Coop'Loc visant à apporter des solutions de logement à destination des étudiants par le biais de l'intermédiation locative et en partenariat avec des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales.

Article 1^{er} – Constitution

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par :

- la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application ;
 - la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ainsi que ses décrets d'application ;
- sous pour titre « L'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants-es de France », surnommée « L'ACLEF » ou « l'association ».

Article 2 – Objet

L'association poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale.

L'utilité sociale de l'association se concrétise par l'objectif d'apporter, à travers ses activités, un soutien aux jeunes, notamment étudiants es, face à leurs difficultés à accéder à un logement décent du fait de leur situation économique et sociale précaire.

Cette recherche d'utilité sociale passe aussi par les pratiques de l'association, en prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses activités, au-delà de ceux sur leurs bénéficiaires. Les actions de l'association s'intègrent notamment dans les politiques de la ville visant la cohésion sociale et territoriale.

Afin de favoriser la réalisation de cet objet, l'association pourra se livrer de façon habituelle aux activités suivantes : la création, l'exploitation et l'annulation de logements étudiants.

Par extension, elle peut, par des mécanismes d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, exploiter, louer, sous-louer et estimer des logements collectifs à destination des étudiants.

Elle peut développer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Toutes ces activités peuvent se réaliser dans le cadre du service public ou à travers la gestion de services publics délégués.

L'objet de l'association rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations ouverts aux associations régies par la loi 1901.

SIREN : 811 479 138 – Siège social : 35 rue Jean-Antoine de Boff, Paris 13^e

SC 2

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à « ESS'pace », 15 rue Jean-Antoine de Baif, 75013 PARIS.
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 – Durée

La durée de la personne morale est illimitée.

Article 5 – Admission - Composition

L'association est composée de membres bénéficiaires, de membres fondateurs et de membres partenaires.

- Sont appelés « **membres bénéficiaires** », les personnes physiques à jour de cotisation bénéficiant ou qui pourrait prétendre à bénéficier des services proposés par l'association.
- Sont appelés « **membres fondateur-rices** » les personnes morales ou physiques fondatrices du projet.
- Sont appelés « **membres partenaires** » les personnes morales ou physiques qui par leur expertise, leur action ou les conventions conclues avec l'association participent au fonctionnement de l'association et de ses projets.

Les personnes morales adhérentes désignent leurs représentant-es en fonction de leurs règles internes.

Il n'est pas possible de cumuler les qualités de « membre bénéficiaire » et de représentant-e d'une personne morale.

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale correspondant aux critères ci-dessus définis.

L'adhésion fait l'objet d'une candidature auprès du bureau qui détermine la catégorie de membres à laquelle l'adhérent-e sera rattaché-e.

Article 6 – Radiations

La qualité de membre pour les personnes physiques se perd par :

- Démission
- Décès
- Exclusion prononcée par le bureau pour manquement aux statuts ou règlement de l'association (bénéficiaires)
- Radiation prononcée par le bureau au motif de la perte du statut d'étudiant-e (Pour la catégorie des bénéficiaires)
- Désignation comme représentant d'une personne morale.

La qualité de membre pour les personnes morales se perd par :

- Démission
- Dissolution
- Exclusion prononcée par le bureau pour manquement aux statuts ou règlement de l'association.

SC 3 UP

- Radiation prononcée par le bureau au motif de la perte par la personne morale de la qualité préalable à l'adhésion.

Article 7 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2° les subventions de l'Etat, des organisations internationales, des entreprises, des départements, des régions, des communes, ou de tout autre organisme public ou privé ;
- 3° les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies ;
- 4° le revenu de ses biens ;
- 5° les dons ;
- 6° les ressources propres engendrées par son fonctionnement ;
- 7° toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Article 8 – Moyens

Les moyens de l'association comprennent :

- 1° les moyens proprement développés par l'association ou en gestion ;
- 2° les contributions bénévoles et volontaires ;
- 3° la sous-traitance à des partenaires.

Article 9 – Collèges de vote

Les collèges de vote ne sont pas des instances titulaires de droits particuliers ou conférant des droits particuliers à leurs membres. Sans exorcer du principe une adhérent-e = une voix, ils permettent de comptabiliser le résultat des votes en assemblée générale en pondérant le résultat de chaque vote en fonction de l'effectif ou de l'engagement des adhérent-es. Ils permettent ainsi de maintenir l'équilibre entre les groupes d'adhérent-es et la garantie de la gestion démocratique au sein de l'association.

Les membres des collèges peuvent se réunir aussi souvent qu'ils ou elles le souhaitent pour échanger sur des questions propres à leur collège. Ces échanges ne constituent pas des assemblées et les frais de ces réunions ne sont pas pris en charge par l'association.

Chaque assemblée générale réunit les adhérent-es à jour de cotisation. Chaque adhérent-e a une voix dans l'assemblée. Néanmoins, les votes sont pondérés par collège tel qu'exposé ci-après :

Nom du collège de vote	Composition	Droit de vote
Collège A Etudiant-es	Membres bénéficiaires	1/3 des voix
Collège B Fondateur-rices	Membres fondateur-rices	1/3 des voix
Collège C Partenaires	Membres partenaires	1/3 des voix

Lors des assemblées générales, pour déterminer si la résolution est adoptée par l'assemblée, les résultats des délibérations sont totalisés par collèges de vote auxquels sont appliqués les coefficients ci-dessus avec la règle

SC 4 UP

dé la majorité.

Il suffit d'un-e seul membre pour donner naissance, de plein droit, à l'un des collèges mentionnés ci-dessus. Ces collèges ne sont pas préfigurés par les catégories et peuvent être constitués sur des bases différentes. Chaque adhérent-e relève d'un seul collège de vote.

Article 10 – Assemblée Générale Ordinaire

Composition et réunions

L'assemblée générale ordinaire comprend toutes les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le bureau. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Compétences

L'assemblée générale est seule compétente pour :

- Approuver le rapport de gestion du conseil d'administration exposant la situation de l'association et son activité au cours de l'exercice écoulé ainsi que l'évolution prévisible ;
- Approuver le rapport sur la situation financière de l'association établi par le ou la trésorier-e ;
- Approuver les comptes de l'exercice écoulé ;
- Définir les orientations de l'association ;
- Fixer le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres ;
- Elire de nouveaux membres conseil d'administration et ratifier les nominations faites à titre provisoire ;
- Révoquer les membres du conseil d'administration, même si cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour ;
- Autoriser la conclusion de tous actes ou opérations qui excèdent les pouvoirs « du conseil ».

L'assemblée générale annuelle s'engage à présenter des informations sur l'application des pratiques définies par le guide des bonnes pratiques de l'ESS et, le cas échéant, à organiser un débat sur les thèmes suivants :

- Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;
- La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;
- La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;
- La politique salariale et l'empliarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;
- Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;
- La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues ;
- La dimension environnementale du développement durable ;
- Les règles relatives à l'éthique et à la déontologie.

SC 5 4P

Délibérations

Les décisions sont prises selon les modalités de l'article 9.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants et du conseil d'administration.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à toutes les membres, y compris absentes ou représentées.

Article 11 – Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus une des membres inscrits, le ou la président-e peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés après pondération selon les collèges de vote.

Article 12 – Conseil d'Administration et Bureau

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Election - Démission

L'association est dirigée par un conseil d'administration qui est composé d'au moins une personne de chaque catégorie d'adhérent-e. Le nombre d'administrateur-rices est fixé à au moins 4 membres et au plus 12. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Les membres du CA sont élus au scrutin uninominal à un tour par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans parmi les membres de l'association.

Dans le cas où l'assemblée générale n'aurait pas pourvu l'ensemble des postes vacants au conseil d'administration, ledit conseil peut désigner à la majorité simple autant de membres que de postes vacants. Les pouvoirs des membres ainsi désigné-es prennent fin lors de l'Assemblée Générale suivante.

Toute démission au sein du conseil d'administration devra faire l'objet d'une notification écrite.

Pouvoirs

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et conformément aux orientations prises par l'assemblée générale.

Il peut autoriser tout acte et opération permis à l'association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale extraordinaire, valide l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, peut modifier le lieu du siège social,

SC 6 4P

contrôle les gestions des actes du bureau et a le pouvoir de nommer un.e directeur-ric.e général.e. Il a une compétence exclusive quant aux contingences administratives, financières et est responsable de la gestion de l'association pour :

- La gestion budgétaire
- Les ressources humaines régulières
- La conclusion et le suivi des conventions en engagements
- Le respect des statuts, du règlement intérieur et des autres règles par les membres de l'association et ses organes.

Le conseil d'administration peut déléguer au bureau ou à ses membres une partie de ses attributions.

Réunions et délibérations

- Le conseil d'administration se réunit :
- sur convocation du ou de la président.e, chaque fois que celui ou celle-ci le juge utile et au moins 3 fois par an ;
 - si la réunion est demandée par au moins le tiers des membres, sur convocation du ou de la président.e.

Les convocations sont adressées 48h avant la réunion par courriel.

Elles mentionnent l'ordre du jour de la réunion arrêté par le ou la président.e ou par les membres conseil d'administration qui ont demandé la réunion.

Le conseil d'administration se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par tous les membres participant à la séance.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre du conseil d'administration, absent.e ou empêché.e, peut donner par écrit mandat à un.e autre membre de le ou la représenter à une réunion du conseil.

Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même réunion que d'une seule procuration.

Les délibérations du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présentes ou représentées. En cas de partage des voix, celle du ou de la président.e est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le ou la président.e et le ou la trésorier.e qui peuvent, ensemble ou séparément, en délivrer des copies ou des extraits.

LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres au scrutin uninominal à un tour le bureau de l'association composé à minima de :

- Un.e Président.e
- Un.e Trésorier.e

Le bureau est élu pour un mandat de deux ans.

Le conseil d'administration peut décider de la création de deux postes supplémentaires.

Le bureau assure la gestion courante de l'association. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du ou de la président.e.

Le bureau fixe les conditions du déroulement des assemblées générales, prépare leur ordre du jour et les convoque.

Il est seul responsable de l'examen des candidatures et de la radiation des membres.

Article 13 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation. Les membres étudiant.e.s qui ne bénéficient pas des services de l'association au moment de leur élection ne pourront se voir attribuer de logement pendant leur mandat.

Article 14 – Limitation des rémunérations des salariés et dirigeant.es les mieux rémunéré.es

L'association s'engage à mener une politique de rémunération des salarié.es et dirigeant.es qui satisfait aux deux conditions suivantes, dans l'article L. 3332-17-1 du code du travail :

- La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salarié.es ou dirigeant.es les mieux rémunéré.es ne doit pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un.e salarié.e à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur.
- Les sommes versées, y compris les primes, au ou à la salarié.e ou dirigeant.e le ou la mieux rémunéré.e ne doivent pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle citée ci-dessus.

En aucun cas, ces rémunérations ne contreviendraient aux contraintes fiscales suivantes :

- Interdiction de rémunérations directes et indirectes des dirigeant.es au-delà de ¼ du SMIC.
- Possibilité de rémunérations directes et indirectes des dirigeant.es au-delà des ¾ du SMIC pour les associations aptes à rémunérer des dirigeant.es en fonction des ressources de l'organisme selon les limites fiscales en vigueur.

Article 15 – Limitation des rémunérations financières

L'association s'engage à mener une politique de rémunération financière qui satisfait à la condition suivante, définie dans l'article L. 3332-21-1 du code du travail : le rapport entre, d'une part, la somme des dividendes et de la rémunération des concours financiers non bancaires mentionnés aux articles L. 213-5 (obligations), L. 313-13 (prêts participatifs) du code monétaire et financier et aux alinéas 2 (comptes-courants d'associés) et 3 (comptes-courants de salarié.s) de l'article L. 312-2 du même code, et, d'autre part, la somme des capitaux propres et des concours financiers non bancaires susmentionnés doit rester inférieur au taux moyen de

rendement des obligations des sociétés privées mentionné à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, majoré d'un taux de 5 % susceptible d'être modifié par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire.

Article 16 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 17 – Dissolution

1° L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour prononcer la dissolution de l'association et statuer sur la dévolution de ses biens, ainsi que pour décider la scission ou la fusion avec une ou plusieurs autres associations.

Elle délibère et adopte ces résolutions dans les conditions précisées à l'article 11 des présents statuts.

2° En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale désigne une ou plusieurs liquidateur-rices chargés des opérations de liquidation.

Lors de la clôture de la liquidation, l'assemblée générale se prononce sur la dévolution de l'actif net, qui ne pourra être dévolu qu'à une association à but non lucratif engagée à respecter les principes statutaires de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Article 18 – Libéralités

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Août 2018 à Paris

Laurent PERZ
Président



Sébastien CHAILLOU
Trésorier



LES + ET LES - DE L'ANNÉE 2018

UN DÉBUT D'ANNÉE DIFFICILE

En raison d'une forte augmentation du parc de logements gérés par l'ACLEF à la fin de l'année 2017, nous avons commencé l'année 2018 sur les chapeaux de roues ! Nous n'avons malheureusement pas réussi à rendre tous les logements disponibles dans les temps et avons donc subi une vacance de plusieurs mois pour certains appartements. Nous avons par conséquent développé une dette vis-à-vis de nos bailleurs, mais celle-ci est en voie de résorption.

Autre difficulté : des problèmes de régulation de charges dans les appartements du projet Bonnier (20^{ème}). Cela nous a amené à réfléchir sur la consommation d'énergie de nos logements et la manière avec laquelle nous pouvions la rendre davantage éco-responsable, via des travaux et des ateliers de sensibilisation à destination des locataires.

DES RENOUVELEMENTS POSITIFS

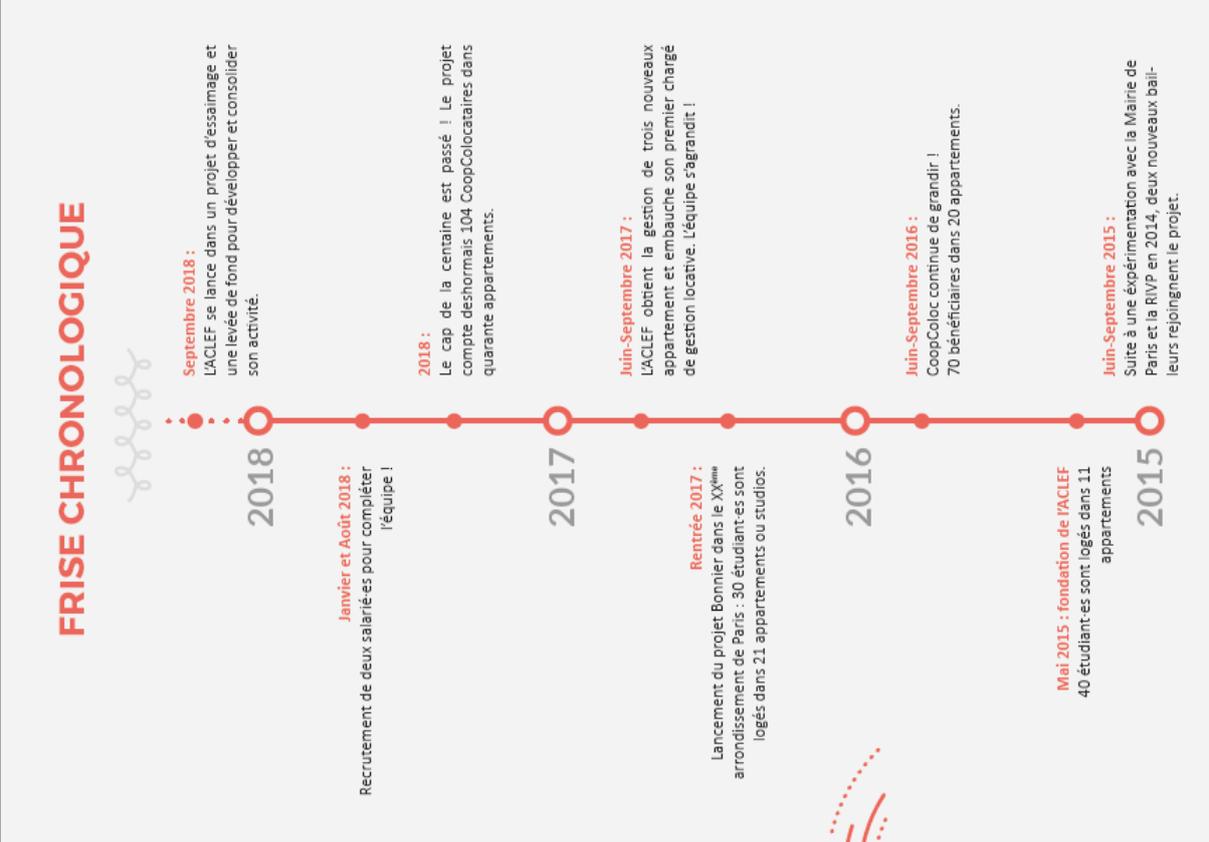
Mais l'année 2018 a également été marqué par de nombreuses nouvelles arrivées : deux salariées sont venues grossir les rangs de l'équipe, dont une coordinatrice générale chargée en priorité de résorber la dette et de piloter la stratégie de développement.

Le conseil d'administration a également été en partie renouvelé, et ses nouveaux membres apportent de la fraîcheur et davantage de détermination au projet !

Enfin, nous avons passé le cap de la centaine de CoopColocataires, et la rentrée 2018 a connu un record de taux d'occupation : environ 95% !




FRISE CHRONOLOGIQUE



Septembre 2018 : L'ACLEF se lance dans un projet d'essai et une levée de fond pour développer et consolider son activité.

2018 : Le cap de la centaine est passé ! Le projet compte désormais 104 CoopColocataires dans quarante appartements.

Janvier et Août 2018 : Recrutement de deux salariées pour compléter l'équipe !

2017 :

Reentrée 2017 : Lancement du projet Bonnier dans le XX^{ème} arrondissement de Paris : 30 étudiant·es sont logés dans 21 appartements ou studios.

Juin-Septembre 2017 : L'ACLEF obtient la gestion de trois nouveaux appartements et embauche son premier chargé de gestion locative. L'équipe s'agrandit !

2016 :

Juin-Septembre 2016 : CoopColoc continue de grandir ! 70 bénéficiaires dans 20 appartements.

Mai 2015 : Fondation de l'ACLEF 40 étudiant·es sont logés dans 11 appartements

2015 : Suite à une expérimentation avec la Mairie de Paris et la RVP en 2014, deux nouveaux bailleurs rejoignent le projet.

<p>NOS OBJECTIFS À 5 ANS</p> <p>DOUBLER NOTRE NOMBRE D'ÉTUDIANT·ES LOGÉS EN ÎLE-DE-FRANCE</p>	<p>NOS BESOINS</p> <p>200 000 €</p> <p>D'APPORT EN FONDS PROPRES OU DE TITRES ASSOCIATIFS</p> <p>POUR INVESTIR DANS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un logiciel de gestion locative sur mesure - Un logiciel d'attribution sur mesure - Du matériel informatique adapté (ordinateurs plus performants, tablettes pour la numérisation des états des lieux) - L'aménagement des locaux de gestion
<p>NOUS IMPLANTER DANS TROIS NOUVELLES VILLES UNIVERSITAIRES POUR Y LOGER AU MOINS 180 ÉTUDIANT·ES</p>	<p>DE SUBVENTIONS PRIVÉES OU PUBLIQUES</p> <p>200 000 €</p> <p>POUR PRENDRE LE TEMPS DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de faisabilité et des expérimentations sur trois territoires - Développer des programmes sociaux et innovants dans les quartiers prioritaires de la ville où se situent nos logements - Se former à d'autres modes d'intervention dans l'immobilier (gestion de résidences, aide à la maîtrise d'usage, co-investissement, baux emphytéotiques, etc.)
<p>DÉVELOPPER 2 NOUVEAUX PROJETS D'INNOVATION SOCIALE DANS L'HABITAT</p>	<p>180 000 €</p> <p>DE PRÊTS</p> <p>POUR ADAPTER LES NOUVEAUX APPARTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En investissant dans le mobilier et l'électroménager - En réalisant des travaux d'aménagement et de mise aux normes